

*A la barre de l'Indochine, Histoire de mon Gouvernement général
(1940-1945)*

Amiral DECOUX, Plon 1949

Notes de lecture de Gilles Paquet

PREMIÈRE PARTIE

Chapitre I – Mon Commandement en Chef des Forces Navales Françaises en Extrême-Orient

Les Britanniques disposent de la puissante base navale de Singapour qu'ils ont mise en place après avoir dénoncé leur traité d'alliance avec le Japon (1922, suite à la conférence de Washington).

Dès 1937 de nombreux incidents opposent les militaires japonais et les représentants américains et britanniques. En 1939 la France tient encore partout, non seulement dans son immense concession de Shanghai (ou s'entassaient 1,5 millions de chinois) mais aussi celles de Pékin, Tien-Tsin, Han-Kéou et Shameen (Canton), sans parler de la concession internationale de Kulang Su (Amoy) et du territoire à bail de Fort-Bayard (Kwang-Tchéou-Van).

Le 12 mai 1939, l'amiral Decoux reçoit le Commandement en Chef des Forces Navales Françaises en Extrême Orient (Amiral F.N.E.O.) le 12/05/1939.

Chapitre II – La conférence franco-britannique de Singapour

Les relations franco-britanniques sont alors excellentes. En juin 39 (22 au 27 juin) se tient à Singapour une conférence militaire présidée par Sir Percy Noble, Amiral Commandant en Chef de la China Station. Il s'agit de confronter les points de vue des états-majors des deux pays sur la situation en Extrême Orient et d'envisager les mesures à recommander aux gouvernements au cas où le conflit s'étendrait au Pacifique à la faveur d'une guerre européenne (ce qui ne manqua pas de se produire deux ans et demi plus tard, après la capitulation de la France). Pour le moment, les préoccupations viennent des menées expansionnistes japonaises qui visent principalement les positions britanniques (les incidents avaient été nombreux

dans les derniers mois, en particulier dans la région de Tien-Tsin où l'amiral Noble venait de se rendre avec le Kent). Le gouvernement britannique avait déjà jugé nécessaire de lâcher du lest en faisant évacuer certaines concessions en particulier Hankéou. Mais de graves points de friction subsistaient entre les gouvernements britannique et japonais ; ils concernaient Amoy, Canton, Tien-Tsin, Shangäi et surtout Honk-Kong où la situation des Britanniques était si préoccupante que le gouvernement britannique envisageait une évacuation vers Shangäi si les Japonais attaquaient Honk-Kong (mais les défenses Shangäi était encore insuffisantes). Et, pour aggraver encore la situation britannique, le gouvernement thaïlandais soutenait l'expansionnisme nippon. Malgré les réticences du Foreign Office, la délégation française obtient d'introduire une résolution conduisant à forcer la Thaïlande à conclure deux pactes de non-agression, l'un avec la France et l'autre avec le Royaume Uni (juin 1940).

Le pacte germano-soviétique conclu le 23 août faisant craindre l'imminence d'une attaque japonaise contre les positions britanniques, les navires présents à Wei-Häi-Wei quittent les lieux : la flotte britannique commandée par l'amiral Noble se replie sur Hong-Kong et le Lamotte-Picquet portant la marque de l'amiral Decoux rallie Saïgon.

Fin août, le général Catroux est nommé Gouverneur Général de l'Indochine ; il entre en fonction le 30 août.

En Europe la mobilisation générale est décrétée le 2 septembre et l'état de guerre est notifié à l'Allemagne le 3.

Chapitre III – Les répercussions en Extrême-Orient de la seconde guerre européenne

La guerre européenne et l'attitude menaçante du Japon qui exerce un blocus étroit du littoral chinois rendent indispensable la coopération entre les forces françaises et britanniques présentes en Extrême-Orient. L'amiral Decoux se rend fréquemment à Hong-Kong pour y rencontrer l'amiral Noble avec qui il noue des relations de grande confiance et de profonde estime. « La personnalité de l'amiral Noble était à tous égards attachante... Ce gentleman, aux manières délicates et au regard d'acier, imposait et parvenait sans effort à s'imposer... Il connaissait son charme, et entendait en user. Ne recherchant pas la popularité, mais ayant le don se savoir parler à ses officiers et à ses

hommes, son comportement demeurerait exempt de toute morgue, ou d'une familiarité quelconque. »

« Le français moyen – qui aime les formules simplistes et lapidaires – pose généralement en axiome que “les marins français n'aiment pas les Anglais” ». Il convient de s'entendre sur cette boutade qui contient du vrai et du faux. Le faux c'est que les relations personnelles entre marins anglais et français sont très souvent excellentes. En revanche les décisions de l'Amirauté, du Foreign Office et plus généralement du gouvernement anglais ont été fréquemment contraires aux intérêts de la France et spécialement de sa Marine.

Entre novembre 39 et mars 40 les rencontres à Hanoï sont suspendues pour assurer la discrétion des opérations de surveillances entreprises par le Lamotte-Picquet au large du détroit de la Sonde et des ports de Sumatra. L'amiral Decoux s'installe momentanément à Saïgon et il en profite pour rendre visite au général Catroux à Hanoï et aux souverains d'Annam à Hué.

Début mai 1940, les nouvelles d'Europe sont de jour en jour plus alarmantes. Puis les événements se précipitent à un rythme hallucinant ; après la Hollande et la Belgique, c'est au tour de la France d'être envahie ; le 14 mai Paris est occupé et très vite on apprend qu'un armistice est demandé aux Allemands.

Le 10 juin 1940, Mussolini déclare la guerre à notre pays mais ne parvient pas à faire avancer ses troupes à travers les Alpes bien défendues. Franco, sollicité, refuse d'entrer en guerre contre la France.

Chapitre IV – L'armistice en Indochine

L'armistice, on le sait, fut signé à Rethondes le 22 juin 1940 mais toutes ses modalités n'étaient pas encore fixées.

Comme la plupart des Français d'Indochine, l'amiral Decoux espérait que « l'Empire allait pouvoir, malgré la défaite des armées métropolitaines, continuer la lutte, sous la responsabilité d'un gouvernement extérieur ». Dans un message à l'amiral Darlan en date du 23 juin, il insiste « pour que sort Empire ne soit pas lié à sort Métropole et que toute latitude soit laissée aux responsables sur place ».

Le 24 juin, l'amiral Darlan transmet le télégramme circulaire n° 5100 aux destinataires suivants : Préfet Maritime III° Région, Amiral F.N.E.O., Commandant 3° Escadre, Marine Beyrouth. Le premier paragraphe donne les raisons qui ont conduit à demander l'armistice. Le second dit ceci :

« Négociations en cours comporteront vraisemblablement immobilisation de la flotte française dans ports français métropolitains ou coloniaux, jusqu'à cessation des hostilités anglo-allemandes. L'Allemagne s'engage solennellement à ne jamais revendiquer notre flotte, même dans la paix définitive ; ... ». Le contenu du sixième et dernier paragraphe est le suivant : « Les destinataires du présent message me feront connaître si c'est possible leur sentiment. Je précise que, rien n'étant encore conclu, les hostilités continuent. »

Bien que télégramme comporte la signature conventionnelle de l'amiral Darlan (Xavier 377), l'amiral Decoux a le sentiment qu'il est apocryphe et sa réponse est ainsi formulée :

« Conformément à votre 5100, vous exprime mon sentiment sur mesures envisagées :

- 1° Clauses concernant immobilisation notre flotte me paraissent inexécutables, incidents inévitables devant amener fatalement ennemis à reprendre leur parole et à réclamer livraison bâtiments, même si on admet leur bonne foi, ce que expérience condamne ;
- 2° Conservation flotte désarmée en vue action ultérieure constitue illusion dangereuse ;
- 3° La défaite France ne sera définitive que si Allemagne réussit à battre tous ses adversaires. Jusque-là j'estime que devoir toutes forces françaises disponibles est de prêter appui maximum à adversaires de l'Allemagne. Il n'y a pas à mon avis d'autre solution conforme aux intérêts de la France ;
- 4° Je compte en tout cas, que toute latitude me sera laissée pour régler sur place, en accord avec gouverneur général, situation bâtiments F. N. E. O. et marine Indochine. »

La « constitution d'un gouvernement de la France d'Outre-Mer » constituait un vague espoir mais il s'est vite dissipé. La France n'était pas totalement envahie et elle avait encore un gouvernement légal. Abandonner la Patrie menacée pour entrer en dissidence révoltait la conscience des Français d'outre-mer, toutes opinions confondues. Au moment de l'armistice, la dissidence n'était pas non plus envisageable d'un point de vue militaire, compte tenu de la dispersion de nos moyens, de l'incertitude sur le comportement à venir des Britanniques et des menaces qui pesaient sur nos territoires, notamment de la menace japonaise sur l'Indochine qui se précise dès le 19 juin.

Le 27 juin l'amiral Decoux décide donc que les forces placées sous son autorité se conformeront aux clauses de l'armistice (signé 5 jours auparavant). Le lendemain il informe l'amiral Noble de sa décision.

Chapitre V – Les réactions britanniques au moment de l'armistice

Dès l'armistice, l'Amirauté britannique décide de saisir tous les bâtiments français qu'elle pourrait intercepter aussi bien en haute mer que dans les ports placés sous son autorité. C'est ainsi qu'un paquebot des Messageries Maritimes se retrouve bloqué à Hong-Kong et que plusieurs de nos navires sont interceptés en Océan Indien. Comme l'Allemagne n'est pas encore en mesure d'engager des opérations dans ces zones maritimes, les protestations de l'amiral Decoux suffisent pour les faire libérer. Il apparaît néanmoins souhaitable de trouver un arrangement avec les forces britanniques pour éviter des incidents répétitifs.

Par ailleurs, devant la menace japonaise, l'amiral Noble décide de transférer son poste de commandement de Hong-Kong vers Singapour. Il en informe l'amiral Decoux et propose de le rencontrer à l'occasion du déplacement vers Singapour. Comme il est manifeste que le Commandant en Chef souhaite être renseigné sur les intentions du Gouvernement Général de l'Indochine, l'amiral Decoux demande au général Catroux de participer à la rencontre fixée au 28 juin à Saïgon, à bord du Lamotte-Picquet.

La conférence s'engage dans une atmosphère pesante. Lorsque la menace japonaise sur l'Indochine est évoquée, l'amiral Noble précise qu'il ne faut pas compter sur une aide britannique car Londres a donné l'ordre d'envoyer vers la Méditerranée la plupart des unités placées sous son commandement. Il fait cependant part de son espoir de voir l'Indochine française rester solidaire de l'empire britannique. Le général Catroux lui répond qu'il regarde comme toujours valable l'accord de coopération et d'assistance conclu l'année passée à Singapour ; mais lorsque l'amiral Noble lui demande s'il est prêt à cesser toute relation avec le gouvernement de Bordeaux, il se montre gêné par la question et répond qu'il ne lui est pas possible d'aller si loin dans la désobéissance.

L'amiral Noble comprend bien que l'Indochine a renoncé à aller vers la dissidence mais il accepte d'aborder avec l'amiral Decoux l'aspect militaire de cette rencontre. Il est convenu que les officiers de liaison en poste dans chacun des états-majors sont maintenus dans leurs fonctions et qu'aucune

des deux marines ne se livre envers l'autre à un acte d'hostilité quelconque – notamment à l'égard des navires de commerce – dans leurs zones d'action respectives.

Le 3 juillet suivant, la flotte française concentrée dans le port de Mers-el-Kébir est attaquée par une force navale britannique commandée par l'amiral Somerville. L'amiral Darlan, Commandant en Chef des Forces Maritimes Françaises ordonne alors de repousser par la force toute attaque britannique, et de considérer comme ennemie toute unité battant pavillon de la Grande Bretagne, qui s'approcherait à moins de 30 milles des côtes françaises.

Cette directive de l'amiral Darlan ne remettait pas en cause l'arrangement conclu à Saïgon ; néanmoins l'officier de liaison britannique est prié d'aller s'installer au Consulat Général de Grande-Bretagne pour exercer sa fonction.

DEUXIÈME PARTIE

Chapitre I – Ma nomination et ma prise de fonction au gouvernement général de l'Indochine (25 juin au 20 juillet 1940)

A la fin du mois de juin 1940 le général Catroux n'a plus la confiance du gouvernement car il a de son propre chef accepté l'installation d'une mission japonaise au Tonkin et qu'il a en outre revendiqué le droit d'agir indépendamment. Sur proposition de l'amiral Darlan, l'amiral Decoux est nommé Gouverneur Général de l'Indochine à titre provisoire, tout en conservant son commandement ; sa nomination lui est signifiée le 30 juin. Avant d'accepter cette lourde responsabilité, il demande des directives à Paris. Son message ne parvient pas aux autorités françaises mais le 13 juillet il reçoit un télégramme lui adressant les instructions attendues et un autre lui demandant si la passation de pouvoir a été faite. Il y a urgence car le général Catroux cherche à se maintenir dans ses fonctions et une campagne de fausse nouvelles fait croire que l'amiral Decoux a refusé le poste de Gouverneur Général de l'Indochine et que, dans ces conditions, le gouvernement français a décidé de maintenir le général dans ses fonctions.

Pour mettre un terme aux tergiversations de son prédécesseur, l'amiral Decoux se rend à Hanoï et le 20 juillet, après un unique entretien avec le général Catroux, la passation de pouvoir peut enfin s'effectuer.

Chapitre II – Les origines de l’hypothèque nippone sur l’Indochine (situation au 20 juillet 1940)

Le Japon avait un préjugé favorable envers la France qui l’avait aidé à s’organiser en grand pays moderne. Leur ressentiment à notre égard commence lors de la guerre russo-japonaise (1904-1905) lorsque la France permet à l’escadre russe de Rojestvinsky de faire relâche à Madagascar et à Cam-Ranh, en Indochine. Néanmoins, après l’armistice de 1918 et la dénonciation par l’Angleterre du traité d’alliance anglo-nippon (1922), le Japon se tourne vers la France pour trouver un appui en Europe ; en 1932 un traité d’alliance militaire est même proposé par Tokyo mais il est aussitôt refusé par le gouvernement français qui, à la conférence de Genève, préfère s’aligner sur les anglo-saxons pour condamner les opérations nippones en Chine du Nord. Les relations franco-japonaises sont déjà mauvaises mais elles s’enveniment un peu plus lorsqu’en 1935 la France signe le pacte franco-soviétique, malgré les mises en garde catégoriques de la direction Asie du Quai d’Orsay. La situation se dégrade encore lorsqu’en 1937 la France accepte que du matériel de guerre américain destiné au maréchal Chang-Kai-Chek transite de Haïphong vers la frontière chinoise par le chemin de fer français du Yunnan. En 1938 les protestations du Japon conduisent le gouvernement français à rassurer Tokyo mais dans la pratique le transit par le Tonkin continue et s’intensifie même en 1938-39. Paris fait la sourde oreille aux nouvelles doléances nippones si bien que le Japon, encouragé par l’Allemagne, montre les dents militairement (l’armée japonaise du Kouang-Si se rapproche dangereusement du Tonkin et la côte d’Aman est menacée par des unités navales japonaises) et diplomatiquement en demandant formellement la fermeture de la frontière vers la Chine et l’installation au Tonkin d’un contrôle japonais de cette fermeture. Le 14 juin 1940, jour de la chute de Paris, la situation devient alarmante. Cette situation dépassait les compétences du Gouverneur Général ; cependant il prend sous sa responsabilité personnelle d’accepter la demande japonaise et avec vivacité demande au gouvernement de le « laisser libre de juger et d’agir ». Le Conseil des Ministres le démet alors de ses fonctions et désigne l’amiral Decoux pour lui succéder. Le 29 juin la délégation japonaise prend pied en Indochine. Elle est dirigée par le général Nishihara qui demande aussitôt à rencontrer le nouveau Gouverneur Général. La passation de pouvoirs n’a pas été encore effectuée (elle aura lieu le 20 juillet) et le général Catroux qui savait qu’il était relevé de ses fonctions aurait du se contenter de gérer les affaires courantes ;

mais le 30 juin il entame de son plein chef les conversations avec la délégation japonaise qui exprime de nouvelles exigences : cession aux forces japonaises des marchandises transitant vers la Chine, ravitaillement en vivres et en munitions de l'armée du Kouang-Si à travers le Tonkin, accueil des blessés et des malades de cette même armée dans les hôpitaux tonkinois, et surtout droit de passage des forces nippones en direction du Yunnan. Mais le général Catroux va au-delà des exigences japonaises ; sans aucune contrepartie, il propose l'établissement d'une liaison aérienne mixte entre Canton et Hanoï et la pose d'un câble sous-marin entre Canton et Haïphong. Le 18 juillet le Ministre des Colonies informe le général Catroux que « toutes négociations sont à suspendre, étant de la compétence du gouvernement ». Mais le mal est déjà fait : des bâtiments de guerre japonais demeurent comme stationnaires à Haïphong et à Fort-Bayard et d'autres entrent et sortent de ces deux ports sans la moindre autorisation de la France ; des navires déchargent des vivres et des munitions transitant sous escorte de détachements japonais armés. Le 12 juillet, l'amiral Decoux signale au général Catroux ces manquements flagrants et répétés au respect de notre souveraineté.

Chapitre III – La défense de l'Indochine

Avant le déclenchement du conflit les gouvernements se succèdent et aucune politique de défense cohérente n'est mise en place pour l'Empire comme pour la métropole. On ne fait rien et on se rassure en attribuant une confiance excessive dans nos moyens et en sous-estimant la menace adverse.

Les territoires d'outre-mer doivent faire face avec les moyens dont ils disposent dès le temps de paix mais ils sont également sollicités pour fournir des renforts à la métropole. L'Afrique et le Levant font l'objet d'une certaine attention mais pas l'Extrême-Orient où l'on compte sur l'aide des Anglais dont les intérêts sont supposés concorder avec les nôtres. Rien n'est prévu pour l'Indochine car on pense que le Japon est incapable d'effectuer un effort terrestre suffisant contre nos positions.

L'Indochine disposait de 60 000 hommes : Le 5^e Régiment de Légion Etrangère, 3 régiments d'infanterie coloniale (blancs), 5 régiments de tirailleurs (4 tonkinois, 1 annamite), 1 régiment annamite, 1 régiment cambodgien, 1 régiment et 1 bataillon moi, et deux régiments d'artillerie coloniale. L'armement de ces unités est modeste à l'exception de l'artillerie qui est dotée d'un excellent canon.

La Marine quant à elle ne dispose que de canonnières de rivière, d'un croiseur et de quatre avisos dont deux ont plus de 25 ans.

Avec une belle assurance et beaucoup d'insouciance, le commandement organise des « grandes manœuvres » dans les plaines du Cambodge et des délégations étrangères sont invitées à y assister. Mais ce ne sont que de très petites manœuvres qui montrent de façon criante l'insuffisance des moyens (la traction animale remplace les moyens motorisés) et le manque d'entraînement des personnels. Les journées sanglantes de Lang-Son et le conflit armé avec les Siamois vont bientôt faire tomber toutes ces illusions.

Au début de 41 l'encadrement est entièrement renouvelé. Les nouveaux officiers arrivent en Indochine avec les derniers navires ayant pu quitter la métropole.

Dans son ouvrage, l'amiral Decoux rend hommage à la Légion étrangère qui, au cours du drame indochinois, fut de tous les coups durs. « Elle s'y montra chaque fois fidèle à son serment, et dévouée à sa mission de sacrifice. Elle répondit toujours à mon appel ; je lui devais donc cet éloge mérité. » Et en note il ajoute : « Il convenait aussi de rétablir la vérité, singulièrement altérée par le général de Gaulle dans son étrange télégramme du 27 mai 1941 au Haut Commissaire de l'Afrique française libre où on lit l'affirmation suivante : “La Légion étrangère qui malgré les ordres avait combattu les Japonais avec succès, a été dispersée.” Tels sont les procédés dont une certaine propagande a usé pendant cinq ans contre l'Indochine, et en fait, contre la France. »

L'amiral Decoux n'oublie pas ceux qui, toutes armes confondues, « ...tombèrent en accomplissant leur austère et simple devoir pour que l'Indochine demeurât française. Les uns et les autres, avant de faire à leur pays le sacrifice suprême, ne se sont assurément pas demandé s'ils servaient Vichy ou Alger, si leur chef était le Maréchal ou s'appelait de Gaulle. Ils servaient un drapeau qui était sans surcharge, mais demeurait exempt de toute souillure. Ils avaient la certitude de servir la France, et cela leur suffisait. »

Chapitre IV – Les exigences nippones se précisent – Conclusion de l'accord politique franco-japonais

Les Japonais sont bien décidés à consolider les avantages obtenus du général Catroux ; lors de sa première entrevue avec l'amiral Decoux, le général

Nishihara demande la reprise de discussion au point où l'avait laissée le précédent Gouverneur Général. L'amiral Decoux oppose son refus et signale qu'il n'est pas question de transiger sur les points suivants : refus de tout passage des troupes japonaises à travers l'Indochine ; interdiction de passage des munitions et du matériel de guerre ; interdiction de l'installation de tout poste japonais de téléphonie sans fil sur le territoire indochinois.

Dès le 2 août les Japonais réitèrent leurs exigences et indiquent que les réserves du Gouverneur Général ne sauraient être prises en compte. L'amiral Decoux répond qu'il ne peut pas engager sa responsabilité sur ces points et il en rend compte à Vichy. C'est à Vichy que les Japonais adressent alors leur demande accompagnée de commentaires menaçants. Le gouvernement français répond d'abord négativement à Tokyo et demande au Gouverneur Général d'éviter les incidents avec la Commission de Contrôle japonaise et de se tenir prêt à repousser toute attaque par la force. Le gouvernement français prend finalement la sage décision d'aplanir la situation avec le Japon pour éviter à l'Indochine de se trouver dans une situation militaire très difficile. Un accord politique est signé à Tokyo le 30 août 1940. Dans cet accord le gouvernement japonais reconnaît la souveraineté française sur l'Indochine et s'engage à respecter l'intégrité territoriale de celle-ci. La France de son côté accepte d'accorder au Tonkin certaines facilités militaires aux forces nippones pour leur permettre de liquider l'incident de Chine et une convention militaire doit être conclue entre les commandements français et nippons pour régler les modalités d'application de l'accord politique.

Chapitre V – Recherche et conclusion à Hanoï de la convention militaire d'application – Affaire de Lang-Son

Le 1er septembre 1940 le gouvernement français envoie des directives complémentaires à l'amiral Decoux. Qualifiées de « bouillie pour les chats » par le général Weygand, elles prescrivent :

- de s'opposer à toute pénétration des troupes chinoises ou nippones tant que l'accord militaire franco-japonais n'est pas conclu,
- de ne pas s'opposer aux troupes japonaises qui pénétreraient en territoire indochinois conformément l'accord militaire mais assurer la garde des établissements français présentant une importance militaire,
- de rester à l'écart de toute lutte mettant aux prises Japonais et Chinois sur le territoire indochinois.

Dès le 4 septembre un document provisoire est signé. Il stipule qu'aucune force japonaise ne doit entrer en Indochine tant que l'accord militaire n'est pas signé et que le commandement français peut rompre les négociations si cette clause n'est pas respectée. Dans la nuit du 5 au 6 septembre la division de l'armée de Canton massée en territoire chinois face à Lang-Son pousse un de ses bataillons à pénétrer au Tonkin. Grâce au sang-froid du général commandant le secteur de Lang-Son, le bataillon nippon est refoulé pacifiquement au-delà de la frontière mais cette violation conduit l'amiral Decoux à suspendre les négociations. Après les excuses officielles du commandement japonais l'incident est considéré comme clos et les discussions reprennent. Mais Tokyo s'impatiente et fait savoir à notre ambassadeur que l'armée impériale entrera en Indochine le 22 septembre avec ou sans accord.

Le 20 septembre un compromis offrant le minimum de dangers pour les intérêts français est trouvé mais juste avant sa signature le général Nishihara veut y introduire deux nouvelles clauses jugées inacceptables par l'état-major français.

L'accord finalement signé le 22 septembre à 15 heures prévoit que :

- trois aérodromes tonkinois sont mis à la disposition de l'armée nippone,
- le commandement japonais peut entretenir 6000 hommes de troupe au nord du Fleuve Rouge,
- les forces japonaises devant aller opérer au Yunnan peuvent traverser le Tonkin,
- que le Japon n'ait pas plus de 25000 hommes présents au même moment en Indochine,
- que le transfert de l'armée de Canton à travers le delta tonkinois fasse l'objet d'un arrangement particulier.

Cette dernière clause est violée le 22 septembre à 23 h 30 par des unités de l'armée de Canton qui pénètrent au Tonkin. L'amiral Decoux informe l'Ambassade de France à Tokyo et prévient le général Nishihara qu'en raison de cette violation, le débarquement à Haïphong du premier contingent japonais autorisé par la convention ne pourrait pas s'effectuer le 23 comme prévu.

Au nord du Tonkin, les unités japonaises progressent en tenaille pour encercler la position de Lang-Son qui tombe le 25 septembre au matin,

ouvrant la route de Hanoï à l'armée impériale. Au même instant, les forces japonaises entreprennent un débarquement de vive force destiné à prendre le contrôle de la presqu'île de Doson qui contrôle le port d'Haïphong.

L'armistice demandé aux Japonais est accepté par Tokyo et sur ordre du Mikado en personne, l'armée de Canton cesse son agression. Le contingent japonais est alors autorisé à débarquer pacifiquement à Haïphong. Un règlement amiable entre les deux commandements permet ensuite l'évacuation de la division nippone de Lang-Son (25000 hommes et leur matériel) et le 30 novembre les couleurs françaises flottent à nouveau sur Lang-Son.

La dramatique affaire de Lang-Son fut un échec certain pour nos armes. Elle eût cependant le mérite de montrer aux Japonais que l'autorité française était décidée à défendre fermement ses positions en Indochine ; jusqu'au coup de force du 9 mars 1945, le Japon ne portera plus atteinte à notre souveraineté.

Chapitre VI – L'agression thaïlandaise contre l'Indochine

La France s'est installée en Cochinchine en 1858 et elle a ensuite étendu son influence sur le Cambodge (1863) et le Laos oriental (1889), régions sur lesquelles Le Siam avait prétend avoir des droits historiques. Fin 1939, après la conférence de Singapour La Thaïlande et l'Angleterre signent un pacte d'amitié et de non-agression. La Thaïlande lance alors une violente campagne anti-française tout le long du Mékong et accentue son rapprochement avec Tokyo qui lui livre des tonnages importants de matériel de guerre. Lors de l'agression japonaise sur Lang-Son, les provocations thaïlandaises le long du Mékong se transforment en agressions caractérisées, ouvrant ainsi un deuxième front sur les 4000 km de frontières avec le Laos et le Cambodge (à 2500 km de la frontière sino-tonkinoise) ; en décembre 1940 l'état de guerre existe en fait en l'Indochine et le Siam. L'amélioration de la situation au Tonkin permet heureusement d'acheminer des renforts vers les points les plus sensibles de ce deuxième front à savoir la région des Lacs et le secteur de Battambang-Sisophon. En janvier 1941 les troupes thaïes s'infiltrèrent en divers autres points de la zone frontière alors que nos troupes doivent faire mouvement avant la fin de la saison sèche en raison des risques de pénurie en eau potable principalement. Une attaque d'ensemble est envisagée pour que nos troupes débouchent en territoire ennemi dans une zone où le ravitaillement est plus facile tandis que la Marine conduit une manœuvre de

diversion dans les eaux ennemies de l'île de Koh-Chang où les meilleures unités de la marine siamoise sont présentes.

Le 15 janvier l'offensive est ordonnée. L'attaque terrestre qui débute le 16 est un échec : le comportement exemplaire de la Légion étrangère ne suffit pas à compenser la débandade des tirailleurs indigènes. Nos troupes doivent donc se replier sur la grande rocade constituée par la route coloniale le long du saillant Siem-Reap, Sisophon, Battambang. En revanche le succès de la Marine est total.

Le 20 janvier notre ambassadeur à Tokyo informe Vichy que le gouvernement impérial propose officiellement sa médiation à la France et à la Thaïlande pour mettre fin au conflit. Cette proposition fait aussi état des tractations ayant eu lieu à Singapour entre l'amiral Layton, successeur de l'amiral Noble, et le capitaine de vaisseau Jouan chef du cabinet militaire de l'amiral Decoux. Les Japonais voient ces tractations d'un très mauvais œil et ils décident de garder la main en imposant la cessation des hostilités.

Les négociations de paix s'engagent le 7 février à Tokyo. Après de longues et âpres discussions, nos représentants doivent admettre les termes d'un compromis nous obligeant à céder à la Thaïlande des territoires cambodgiens (provinces de Battambang et de Sisophon) et laotiens (une partie du Bassac et la partie du royaume de Luang Prabang située sur la rive droite du Mékong) ; leur effort conjugué permit cependant de limiter les sacrifices qui durent être consentis et le Japon aurait immédiatement imposé sa domination sur toute l'Indochine si sa proposition avait été purement et simplement rejetée. Conclu le 9 mai 1941, le traité de paix contient les réserves expresses de la France sur le caractère contraignant de ses dispositions.

Par une singulière aberration, les Etats-Unis ont refusé de nous livrer les matériels que nous désirions leur acheter alors qu'il a fallu des protestations répétées de la France pour que Washington interrompe les expéditions vers la Thaïlande d'avions militaires de construction américaine récente. La Grande Bretagne se montrait favorable à l'agression siamoise contre l'Indochine et interdisait le transit maritime aux troupes ; le navire de transport Espérance qui devait embarquer des bataillons sénégalais à Djibouti pour les acheminer à Saïgon a même été saisi. C'est ainsi que les anglo-saxons ont aidé le Japon à se renforcer sur le futur théâtre d'opérations du Pacifique.

Chapitre VII – Les nouvelles demandes japonaises de juillet 1941 – Les prodromes du conflit du Pacifique

L'Allemagne pousse le Japon à attaquer la Sibérie orientale mais Tokyo hésite et préfère finalement pousser son avantage dans le Pacifique d'autant que l'opinion publique américaine n'est pas encore prête à accepter une intervention active des Etats-Unis en Europe ou en Extrême-Orient. Le pacte d'amitié signé le 13 avril 1941 entre l'Union soviétique et le Japon laisse ces deux pays libres de leurs mouvements sur leurs fronts respectifs.

Le 22 juin 1941 l'armée allemande lance son offensive contre l'Union soviétique. Dans le même temps le Japon exprime de nouvelles exigences sur l'Indochine sous forme d'un ultimatum. Les Etats-Unis sont à nouveau alertés mais restent résolument indifférents. C'est donc sous la contrainte que Vichy doit signer le 29 juillet l'accord de défense qui accorde au Japon les concessions suivantes : les forces nippones ont accès à toutes les parties de l'Indochine, sans aucune limitation d'effectif et le principe d'une défense commune est admis. Dès le 31 juillet le Japon fait débarquer 50 000 hommes en Indochine et il devient évident que l'Empire du soleil levant se prépare à une grande offensive. L'attaque de Pearl-Harbour le 8 décembre 1941 le confirme rapidement.

L'amiral Decoux écrit : « Il convient de souligner ici à nouveau qu'une seule puissance, les Etats-Unis d'Amérique, était à ce moment en mesure de barrer la route aux entreprises de l'impérialisme nippon. Or cette puissance, malgré les avertissements solennels et répétés du gouvernement français et du Gouvernement Général de l'Indochine, s'est toujours refusée à entrer dans cette voie, lorsqu'il en était temps encore. »

Chapitre VIII – L'attaque de Pearl-Harbour – Accord des 8-9 décembre 1941 à Hanoï

Le 8 décembre au matin, le général Tyo, représentant des forces nippones en Indochine, informe l'amiral Decoux que son pays est entré en guerre contre les Etats-Unis et il le met en demeure le signer un document précisant et complétant l'accord de défense du 29 juillet précédant. Le refus pur et simple de la demande japonaise aurait entraîné à coup sûr la mainmise immédiate et

intégrale du Japon sur l'Indochine¹. L'amiral Decoux obtient qu'une négociation soit ouverte et il s'entoure de ses meilleurs conseillers pour engager avec les délégués nippons de très délicates discussions qui permettent heureusement de conserver la souveraineté de la France sur l'Indochine, de préserver sa neutralité dans le conflit du Pacifique et de mettre nos moyens militaires à l'abri de toute ingérence de l'autorité nipponne. Ce nouvel accord est signé le 9 juillet à l'aube.

Chapitre IX – Considérations sur les accords franco-nippons de 1940-1941

La politique de temporisation et de compromis conduite par la France entre l'armistice et le début de la guerre du Pacifique était la seule possible compte tenu de l'attitude des pays anglo-saxons à notre égard. Une propagande hostile à Vichy a laissé entendre que l'Indochine « avait été livrée sans combat au Japon » et qu'elle avait « vécu sous la botte » de l'armée nipponne une totale « occupation ». Il faut opposer le démenti le plus formel aux allégations de cette propagande : malgré la faiblesse de ses moyens militaires, la France s'est courageusement battue à Lang-Son contre le Japon et à la frontière cambodgienne contre la Thaïlande ; un pays n'est pas occupé lorsqu'il garde une armée libre de ses mouvements, que son gouvernement et tous ses rouages administratifs fonctionnent librement, hors de toute ingérence étrangère ; enfin les Indochinois n'ont pas connu les situations dramatiques vécues par les populations des pays réellement occupés par le Japon². Cette lamentable propagande a eu malheureusement pour effet de dégrader l'image de la France aux yeux des anglo-saxons et de prolonger la guerre européenne dans le Pacifique.

TROISIÈME PARTIE

Chapitre I – Le conflit du Pacifique (1941-1945)

Avant l'offensive japonaise

En 1854 le commodore américain Perry obtient l'ouverture des ports nippons sous la menace d'une flotte de navires de guerre à vapeur ; c'est le

1. Le Japon va éliminer sans coup férir la souveraineté de l'Angleterre, de l'Amérique et de la Hollande sur Hong-Kong, la Malaisie, la Birmanie, les Philippines et les Indes néerlandaises et les populations de ces pays en ont énormément souffert.

2. Cf. note 1 du chapitre précédent.

début des échanges commerciaux avec l'Occident. L'ère Meiji débute en 1868 et, sous le signe sacro-saint du Mikado, une discipline remarquable s'instaure et favorise le développement économique du Japon qui manifeste très vite ses ambitions continentales, avivées il est vrai par l'inorganisation de la Chine et les rivalités entre les puissances de race blanche en Asie.

Pour s'implanter sur le continent, l'Empire du Soleil Levant engage en 1894 sa toute nouvelle marine contre les chinois. Le succès est total et le traité signé l'année suivante à Shimonoseki accorde Formose au Japon qui entre alors dans le cercle des grandes puissances.

La Grande-Bretagne qui réprouve la politique tsariste en Extrême-Orient conclut un accord formel d'alliance politico-militaire avec le gouvernement du Mikado. Lorsque la guerre russo-japonaise éclate en 1904, les Anglais et les Américains laissent le Japon écraser les armées et les escadres du tsar et chasser les russes de la Mandchourie et de la Corée. Les Japonais restent alliés aux anglais lors de la première guerre mondiale ce qui leur vaudra en 1918 de recevoir mandat de la SDN sur des archipels du Pacifique (Carolines, Mariannes et Marshall) ; ils leur seront bien utiles lors du prochain conflit mondial. Étant peu engagés dans le conflit le Japon peut consacrer d'importantes ressources au développement de sa flotte de combat.

Les États-Unis sont entrés tardivement dans la Grande Guerre mais ils en sortent grands vainqueurs ; leur potentiel économique est immense et ils ambitionnent de conquérir le marché chinois.

Cependant les ambitions du Japon préoccupent vivement Washington qui désire obtenir de Londres la dénonciation du traité d'alliance anglo-japonais. Telle est l'origine de la conférence de Washington qui débute le 12 novembre 1921. Elle concerne les cinq grandes puissances navales (Angleterre, États-Unis, France, Italie, Japon) et les autres pays ayant des intérêts majeurs dans le Pacifique (Belgique, Chine, Hollande, Portugal). La conférence se solde par deux traités :

- Traité du 13 décembre 1921 (dit des quatre puissances) par lequel les USA, l'Empire britannique, la France et le Japon conviennent de respecter leurs droits touchant leurs possessions respectives dans le Pacifique.
- Traité du 6 février 1922 (dit des neuf puissances) par lequel les neuf puissances participant à la conférence s'engagent à respecter l'intégrité territoriale et administrative de la Chine et d'y maintenir le principe de la « porte ouverte ».

– Traité du 6 février 1922 qui impose aux cinq grandes puissances navales de limiter le tonnage global de leur flotte militaire et prévoit que les coefficients 5, 5 et 3 soient appliqués aux tonnages respectifs des USA, de l'Empire britannique et du Japon. Les modalités pratiques de ce traité font l'objet de la première conférence navale de Londres en 1930 (le traité prévoit une réouverture de la conférence navale en 1935).

Le Japon, manifestement pris de court par ces négociations, est profondément humilié ; il raidit alors son attitude, accroît secrètement sa flotte et équipe fébrilement les îles qu'il contrôle et les territoires placés sous son mandat et accentue sa pénétration dans plusieurs provinces du nord de la Chine.

En 1933 le Japon notifie son départ de la S.D.N. et l'année suivante le Gaimusho (Ministre des Affaires Etrangères japonais) déclare solennellement qu'il s'oppose à toute nouvelle ingérence des puissances occidentales en Chine.

La deuxième conférence de Londres s'ouvre en 1935 et le Japon ne peut pas refuser d'y assister car il a signé le traité de 1930. Mais avant l'ouverture officielle de la conférence l'amiral Yamamoto réclame pour la flotte nippone la parité avec la plus puissante flotte mondiale. Le représentant du gouvernement de Tokyo à la conférence, l'amiral Nagano, maintient fermement cette position et comme les Anglo-Saxons la jugent inacceptable, le Japon quitte avec éclat la conférence et libère de ce fait la marine impériale des contraintes qui en limitaient la puissance.

Le 7 juillet 1937 le Japon envahit la côte est de la Chine, progresse à l'intérieur le long du Yang-Tsé-Kiang, occupe Pékin et Shangai (à l'exclusion des concessions étrangères), puis Canton et enfin l'île de Haïnan. La résistance du maréchal Chang-Kai-Chek n'est pas matée ; son armée se replie au Sichuan et au Yunnan.

L'offensive japonaise

En 1940 l'amiral Yamamoto commandant en chef de la « flotte combinée » conçoit une vaste offensive devant permettre au Japon de contrôler une immense zone terrestre et maritime. L'état-major japonais prépare cette opération dans les moindres détails et c'est le 8 décembre 1941 que l'offensive est lancée contre Pearl Harbour et que les troupes japonaises stationnées en Indochine envahissent la Thaïlande. Durant cinq mois

d'engagements ininterrompus, les forces du Soleil Levant affirment leur supériorité : dès le 10 décembre les forces nippones débarquent en Malaisie et deux navires de guerre britanniques sont détruits ; Guam tombe le 13 décembre, Wake le 24, Hong-Kong le 25 ; l'archipel des Gilbert est occupé dans les derniers jours de décembre et Singapour le 15 février ; Batavia tombe le 6 mars et Java capitule le 9 ; les Philippines capitulent le 6 mai 1942 après une résistance héroïque.

En mars 1942 un important contingent américain (17000 hommes) prend position en Nouvelle Calédonie avant que les Japonais ne s'y installent.

Les Américains concentrent tous leurs moyens navals disponibles et les 7-8 mai 1942 ils engagent la flotte japonaise dans la mer de Corail faisant définitivement échec à l'avance japonaise vers le Sud. Un mois plus tard (3-6 juin) les Japonais subissent leur première grande défaite devant l'île de Midway.

A la mi-novembre 1942 la flotte américaine remporte sur la flotte japonaise la victoire décisive de Guadalcanal prélude à la reconquête des îles Salomon effective le 15 janvier 1943. Les îles Salomon deviennent alors l'une des bases de départ des futures offensives américaines.

Dans le même temps les Allemands sont en difficulté partout. Sur mer ils perdent la bataille de l'Atlantique et sur le front de l'Est ils sont stoppés à Stalingrad. Les Américains débarquent en Afrique du Nord (8 novembre 1942) et les Britanniques reprennent l'offensive en Egypte. De succès en succès les Alliés ne cesseront de progresser jusqu'à la victoire finale.

Dans le Pacifique deux grandes offensives simultanées sont lancées en direction des Philippines ; l'une est conduite par l'amiral Nimitz, l'autre par le général Mac Arthur. Pendant cette double offensive l'Indochine reste à l'écart mais elle n'en subit pas moins de violents bombardements américains. Le Japon sera aussi la cible des bombardiers américains opérant à partir des aérodromes chinois ; les Japonais ne parviendront pas à s'emparer de ces terrains ou à les rendre inopérants.

Rappelons pour mémoire que le débarquement de Normandie a lieu le 6 juin 1944 et celui de Provence le 15 août de la même année.

La reprise des Philippines commence le 20 octobre 1944 par un débarquement dans l'île de Leyte. Pour contrer le plan de débarquement américain, l'amiral Toyoda constitue deux flottes de cuirassés entre lesquelles

il veut piéger les III^e et VII^e flottes américaines en les attirant au moyen de l'appât constitué par les quatre derniers porte-avions japonais. Mais au matin du 23 octobre deux sous-marins américains repèrent l'une des flottes de cuirassés. Les Américains décident alors d'attaquer la formation nipponne. Le 26 octobre, le combat qui avait opposé 282 navires tourne en faveur des Américains. Durant la bataille, 30 navires furent coulés dont 24 nippons. Parmi ces navires coulés, on dénombrait les quatre derniers porte-avions japonais. Le combat se resserra alors sur les mers intérieures des Philippines ; le 9 janvier 1945, les forces américaines prennent pied à Linguayen et le 5 février la question des Philippines est définitivement réglée avec la reprise de Manille.

Les Américains peuvent maintenant envisager de diriger leur offensive en direction des îles japonaises ; l'île d'Iwoshima est conquise le 16 mars, facilitant ainsi le bombardement sur le Japon. Le 1^{er} avril 1945 un débarquement massif est effectué sur l'île d'Okinawa. Le 6 avril la flotte japonaise tente une ultime intervention mais elle est repérée par un sous-marin américain et subit cinq vagues d'assaut de l'aviation américaine et sur dix navires, quatre seulement parvinrent à s'échapper. La reddition d'Okinawa est obtenue le 21 juin après de très durs combats.

Une première bombe atomique est lancée sur Hiroshima le 7 août puis d'une seconde sur Nagasaki le 10 août 1945. Le 12 août le Mikado ordonne la cessation des hostilités ce qui met un terme à la guerre du Pacifique après 44 mois de conflit.

Chapitre II – Nécessités inéluctables ayant conditionné la politique du Gouvernement Général de l'Indochine

Confrontée très tôt à la menace japonaise, la France a dû négocier des compromis successifs qui ont pu être judicieusement exploités pour maintenir notre souveraineté sur l'Indochine et maintenir la Fédération dans une stricte neutralité pendant le conflit du Pacifique. Tous les efforts du Gouvernement Général ont consisté à obtenir du Japon qu'il honore ses engagements alors que Tokyo pouvait à tout moment les dénoncer pour tirer profit de nos positions militaires contre les Américains. Sans cesse confronté aux exigences japonaises, l'amiral Decoux tient par-dessus tout à conserver le contrôle de notre administration et de tous nos moyens militaires ; la ligne de repli au-delà de laquelle il veut opposer un refus net aux demandes

japonaises, quoi qu'il en coûte, est fondée sur les éléments fondamentaux suivants :

- La France s'en tient aux accords passés avec le Japon et reste neutre dans le conflit du Pacifique.
- La France ne peut respecter les accords souscrits que si le Japon les respecte lui-même.
- Le Japon s'est engagé à respecter la souveraineté française sur l'Indochine et le Mikado en personne a donné sa garantie personnelle sur ce point.
- La souveraineté française est considérée comme violée si l'autorité nippone se livre à des manœuvres tendant à opposer les Indochinois aux autorités françaises.

Cette politique de résistance aux entreprises nipponnes a été possible grâce à la discipline de nos compatriotes autant qu'à celle des 25 millions d'Indochinois qui sont restés fidèles à la France malgré la propagande perfide et intensive des agents japonais.

Ce statu quo est maintenu jusqu'au coup de force du 9 mars 1945, date à laquelle le Japon occupe brutalement l'Indochine en vue de s'y préparer un réduit terrestre.

Chapitre III – L'action diplomatique du Gouvernement Général

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale – Chambre des députés et Sénat – vote une révision de la Constitution attribuant les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, président du Conseil.

« Article unique.

L'Assemblée nationale donne tout pouvoir au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'État français. Cette constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées. La présente loi constitutionnelle, délibérée et adoptée par l'Assemblée nationale, sera exécutée comme loi de l'État. »

Ce texte est adopté par 549 “Oui” sur 649 suffrages exprimés (20 parlementaires s'abstiennent ; 57 députés et 23 sénateurs votent “Non”).

Le gouvernement de la France s'installe à Vichy. Sa préoccupation principale est le relèvement du pays qui est meurtri et partiellement occupé ; pour y

parvenir il doit faire respecter par les Allemands les conditions d'armistice, maintenir notre souveraineté en métropole et dans notre vaste Empire colonial et conserver d'étroites relations diplomatiques avec tous les pays qui ont reconnu sa légitimité : les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'U.R.S.S, la Chine, le Japon, le Saint-Siège et nombre d'états de moindre importance.

Le Gouvernement Général de l'Indochine reconnaît le bien fondé de cette politique et lui apporte loyalement son soutien ; il s'adosse à elle pour exercer ses propres responsabilités dans la stricte limite de ses attributions. Dès novembre 1941, les services diplomatiques du Gouvernement Général sont confiés à M. Claude de Boisanger. Ses avis pertinents aident le Gouverneur Général à maintenir avec succès sa politique de fermeté alors que l'Ambassade de France à Tokyo adopte une attitude beaucoup plus conciliante avec le gouvernement japonais.

Devant les difficultés rencontrées avec la délégation militaire japonaise, le Gouverneur Général avait demandé à Tokyo de nommer un diplomate à la tête de cette délégation ; il sera entendu puisque M. Yoshizawa prend ses fonctions à la mi-novembre et ne regagne son pays qu'à la fin 44. Agé de 75 ans, ce diplomate de grande classe a occupé antérieurement plusieurs postes de premier plan notamment celui d'ambassadeur à Paris. Il regagne son pays fin 44.

A partir de l'été 1941 la présence d'une délégation allemande de la commission d'armistice est imposée à l'Indochine et Gouverneur Général craint que sa tâche ne s'en trouve compliquée. Mais les deux diplomates qui occupent successivement ce poste jouent un rôle modérateur sur les japonais et, en ce sens, leur présence en Indochine est jugée bénéfique.

Chapitre IV – L'évolution des relations franco-nippones

Jusqu'au coup de force du printemps 1945, les relations franco-nippones conservent un caractère tendu et des plus dangereux. Après les succès remportés dans les premiers mois de la guerre du Pacifique il devient évident que la diplomatie japonaise cède le pas au parti militaire nippon qui est partisan d'une mainmise immédiate et brutale sur l'Indochine. Les agents japonais se livrent à une insidieuse propagande anti-française dans les milieux les plus divers de la population indochinoise. L'amiral Decoux lance deux avertissements à l'autorité nipponne : le premier à M. Aoki, « ministre de la grande Asie orientale », lors de sa visite officielle à Hanoï en avril 1943 ; le

second, quelques mois plus tard, au cours d'une rencontre avec le Maréchal Teraushi, commandant en chef des opérations sur tout le théâtre sud.

A l'origine de la conquête de l'Indochine, les amiraux-gouverneurs s'appuient délibérément sur les missions qui évangélisent la population autochtone. La troisième république change de cap et systématise la laïcisation et les Indochinois, particulièrement les Annamites, se détournent vers des sectes politico-religieuses ou des associations secrètes au sein desquelles le Viet-Minh trouve en 1945 son terrain d'élection. Le « mouvement caodaïste » offre à cet égard un exemple typique ; regroupé autour de la secte de Tay-Ninh, ce mouvement devient rapidement un foyer d'agitation antifrançaise sous l'influence du Japon qui veut installer sur le trône d'Annam le prince Cuong-Dé, proche parent de l'empereur d'Annam. Le caodaïsme a beau être dangereux, le gouvernement français le reconnaît comme légal en 1939, au nom du principe sacro-saint de la liberté des cultes.

C'est en 1939 que la secte « Dao-Xen » est fondée sous le signe de la sorcellerie et de la restauration du bouddhisme ; elle apparaît aussitôt comme très suspecte du point de vue politique.

Au Tonkin l'agitation politique communiste est peu ostensible mais en 1940, après l'affaire de Langson, elle est exploitée par l'armée nipponne. En 1944 un début d'insurrection communiste est appuyé par des guerilleros venant de Chine du sud. C'est le début du Viet-Minh.

En 1943 l'amiral Decoux doit protester auprès du Gaimusho à la suite des propos xénophobes et antifrançais tenus à Saïgon par le général Matsui, membre influent de l'association secrète du « Dragon noir » (en 1947, ce général sera condamné à mort pour crimes de guerre par le tribunal de Tokyo).

Durant l'été 1943, des rixes sanglantes ont lieu à Saïgon entre la police locale et des mercenaires nippons recrutés en nombre par la pègre locale. L'ordre revient lorsque le Gouverneur Général fait procéder à des arrestations et autorise l'emploi des armes pour répondre aux provocations nipponnes.

Au cours de ce même été 1943, l'amiral Decoux part en tournée d'inspection dans toute la Cochinchine, y compris dans les zones réputées difficiles où ses prédécesseurs ne se sont jamais rendus. Il s'adresse aux populations au cours de cérémonies où sont remises à l'honneur d'anciennes coutumes, en partie oubliées. Partout il mesure la fidélité des Indochinois à la France.

En 1944 la situation semble s'améliorer : le Gouverneur général s'oppose avec succès à l'achat de deux journaux de Cochinchine par la mission japonaise et les autorités nippones ne s'émeuvent pas que des civils japonais soient condamnés pour infraction à la loi française par les tribunaux siégeant en Cochinchine au Cambodge et au Tonkin. Ce répit est de courte durée puisque les japonais Japon occupent brutalement l'Indochine le 9 mars 1945.

Les « accords de défense commune » acceptés sous la menace en juillet 1941 n'ont pas été mis à exécution car il était admis que « Lorsque les circonstances l'exigeraient, les deux états-majors se concerteraient sur les mesures à prendre. » Les circonstances ne l'ont pas exigé car les Japonais contrôlaient la Mer de Chine rendant impossible un débarquement anglo-saxon en Indochine (ce débarquement aurait été possible après la reprise de Manille le 5 février 1945). Le gouvernement chinois n'a pas conduit d'opérations militaires au Tonkin et les bandes chinoises qui y pénétraient ne visaient pas les japonais mais menaçaient uniquement les intérêts de la France.

Chapitre V – Vicissitudes des relations franco-chinoises

En 1937 la France accepte que du matériel de guerre américain destiné au maréchal Chang-Kaï-Chek transite de Haïphong vers la frontière chinoise par le chemin de fer français du Yunnan. Cette politique, dictée par des intérêts purement économiques, est à l'origine de graves difficultés rencontrées ensuite par le Gouvernement Général pour contenir les exigences japonaises sur l'Indochine. Lorsque le général Catroux prescrit la fermeture de la frontière du Tonkin et accepte la présence en Indochine d'une mission de contrôle japonaise, le maréchal Chang-Kaï-Chek en éprouve un vif ressentiment contre la France oubliant que l'intervention du Japon en Indochine résulte de l'aide que la France lui avait accordée pour résister à l'agression nipponne contre la Chine. Faute d'avoir trouvé l'appui diplomatique des Américains, le gouvernement français a dû se résoudre à négocier avec le Gaïmusho un accord concédant certaines facilités militaires aux forces japonaises tout en préservant notre souveraineté sur l'Indochine. Lorsque le gouvernement de Chungking³ a connaissance de cet accord, il fait savoir à notre ambassadeur en Chine, M. Cosme, que les forces chinoises entreraient immédiatement le Tonkin au cas où le Japon userait des facilités

3. Lors de l'invasion japonaise, Chang-Kai-Chek dut abandonner sa capitale provisoire de Wuhan fin 1938 pour se réfugier à Chungking.

qui lui seraient données par la France pour attaquer la Chine par l'Indochine. Le gouvernement français donne alors l'ordre au Gouverneur Général de repousser par la force toute incursion des troupes chinoises au Tonkin tant que les contingents nippons n'ont pas débarqué en Indochine. L'accord avec le Japon est signé à Tokyo le 30 août 1940 ; l'ambassadeur de Chine à Paris est aussitôt avisé qu'en cas de débarquement des troupes japonaises en Indochine, la France ne serait pas l'alliée du Japon dans les opérations nippones conduites contre la Chine et que, dans ce cas, elle ne s'opposerait plus au franchissement de la frontière par l'armée chinoise.

Si les forces japonaises et chinoises s'étaient affrontées dans le nord de l'Indochine, les forces françaises se seraient repliées pour couvrir le delta tonkinois en respectant une stricte neutralité vis-à-vis des belligérants. Ce scénario ne s'est heureusement pas produit mais les rapports entre Hanoï et Chungking restent très tendus et la protection des vastes intérêts que la France possède en Chine méridionale devient de mois en mois plus délicate. Nos représentants consulaires se dérobent l'un après l'autre, abandonnant purement et simplement les personnes et les biens dont ils ont la charge ; la mainmise des Chinois sur le chemin de fer du Yunnan est préparée par une série de mesures unilatérales. M. Cosme – qui entretenait auparavant de bonnes relations avec le maréchal Chang-Kai-Chek et recommandait politique de collaboration avec Chungking – se replie à Shanghai.

L'ouverture du conflit du Pacifique le 8 décembre 1941 a aggravé encore nos relations avec la Chine qui s'est déclarée ouvertement en guerre contre l'Empire du Soleil Levant. Le gouvernement de Chungking prévient qu'il désire bénéficier des mêmes droits que ceux accordés au Japon et qu'il s'estimerait fondé à faire pénétrer des troupes en Chine si les nécessités des opérations militaires l'exigeaient. La France conteste cette vision des choses mais souhaite maintenir de bonnes relations diplomatiques avec la Chine à qui elle déconseille toute initiative militaire au Tonkin. Les troupes qu'elle maintient aux frontières s'interposent entre les grandes unités chinoises concentrées au-delà de la frontière et les effectifs de l'armée nipponne stationnées en Indochine. Par ailleurs, Vichy avertit le gouvernement américain qu'une attaque chinoise sur le Tonkin aggraverait l'emprise japonaise sur l'Indochine dont la neutralité dans la guerre du Pacifique ne pourrait plus être assurée.

Installé à Shanghai où l'influence nippone est prépondérante notre ambassadeur est coupé de son centre normal d'activité. En 1942, au vu des succès militaires japonais il tente de persuader Vichy que la France doit désormais aligner sa politique en Extrême-Orient sur celle de Tokyo et qu'elle doit reconnaître le gouvernement pro-japonais de Nankin. L'amiral Decoux recommande au contraire à Vichy de maintenir le statu quo pour conserver à la frontière du Tonkin une tranquillité qu'aucune velléité militaire chinoise ne semble vouloir déranger. Vichy retiendra le sage point de vue de l'amiral Decoux et le gouvernement de Nankin ne sera pas reconnu. Un conseiller d'ambassade est maintenu à Chunking jusqu'à l'été 1943. Mais en octobre, le gouvernement nationaliste rompt ses relations diplomatiques avec Vichy.

Les difficultés vont s'amonceler lorsque le Comité d'Alger envoie le général Pechkov pour assurer auprès du gouvernement de Chunking les fonctions successives de chef de la mission militaire puis de chargé d'affaires et enfin d'ambassadeur. Pour donner au général Pechkov des informations objectives sur la situation de la Fédération, le Gouverneur Général établit avec lui une liaison clandestine ; après les déclarations agressives autant qu'intempestives faites par le Comité d'Alger contre l'Empire du Soleil Levant, le Japon aurait considéré comme une provocation l'établissement d'une liaison officielle entre le Gouvernement Général à Hanoï et la représentation du Comité d'Alger à Chunking.

Après l'effondrement du Japon, le gouvernement du général de Gaulle fut incapable de tenir en main la Fédération et laissa les chinois administrer le Tonkin et les Anglais l'Indochine du Sud.

Chapitre VI – Les relations de l'Indochine avec les Anglo-Saxons

Le 4 juillet 1940 – lendemain de Mers-el-Kébir – les relations diplomatiques sont rompues avec l'Angleterre. Plusieurs de nos bâtiments arrivant de France ou s'y rendant sont interceptés soit par les Anglais soit par les Hollandais entre Saïgon et le Cap de Bonne Espérance et, en dernier lieu un important convoi composé de cinq bâtiments est capturé au large du Cap et conduit à Natal le 5 novembre 1941.

Lorsqu'éclate le conflit du Pacifique, l'Amiral Decoux fait en sorte que les Américains soient convaincus de la neutralité de l'Indochine et que des renseignements sur les opérations nippones aussi bien terrestres que

maritimes leur soient secrètement communiqués. La bonne volonté de la France n'est pas payée de retour. A plusieurs reprises les agents de l'Intelligence Service infiltrés en Indochine gênent sérieusement le Gouvernement Général et la propagande britannique contre la Fédération redouble. Au fur et à mesure que la guerre se prolonge dans le Pacifique, les bombardements de l'aviation américaine ne tiennent plus aucun compte des renseignements communiqués par nos soins ; ces bombardements aveugles sont très destructeurs et font de nombreuses victimes innocentes parmi lesquelles figurent une forte proportion de femmes et d'enfants. De nombreux civils français tombent sous les bombes lancées sur les quartiers résidentiels des grandes agglomérations du Tonkin et de Cochinchine. Les navires français qui assurent l'approvisionnement par mer sont coulés ; la ligne de chemin de fer vers la Chine est systématiquement démolie, entraînant de graves conséquences pour l'économie indochinoise sans gêner aucunement les forces nippones. Ces destructions provoquent une famine qui fait sans doute un million de morts au cours de l'hiver 1944-45.

Chapitre VII – Mes relations personnelles avec les souverains protégés

La Fédération indochinoise comprend trois territoires protégés ayant un souverain : l'Annam et le Tonkin, le Cambodge, le Laos.

Le souverain régulier de l'Annam et du Tonkin, l'Empereur Bao-Daï est en France lorsqu'il recueille l'héritage de la dynastie des Nguyen à 11 ans. Il poursuit sa formation en France sous la conduite toute paternelle d'un haut fonctionnaire qui avait connu l'enfant à Hué. En 1932 il rentre dans son pays et monte sur le trône, réunissant sous sa couronne une vingtaine de millions de sujets. Il a alors 17 ans. Son éducation est parfaite et il possède tous les dons nécessaires pour exercer pleinement sa charge de souverain conformément aux traditions ancestrales de son pays et à ses usages religieux ; il admet parfaitement la règle très sage selon laquelle « le roi règne mais ne gouverne pas ». Son épouse est la princesse cochinchinoise Nam Phuong qui est un exemple remarquable de cette alliance harmonieuse entre les cultures de l'Orient et de l'Occident. L'Amiral Decoux a pour les souverains une grande estime et, pour le bien des populations autochtones, il s'emploie à augmenter l'éclat et accroître le prestige de la fonction impériale.

Le trône du Cambodge n'est pas héréditaire. La tradition de ce pays veut que, dans l'heure même qui suit le décès du roi, le Conseil des dignitaires siège sans désespérer jusqu'à désigner le futur souverain. C'est ainsi que Norodom

Sihanouk accède au trône du Cambodge à la mort de son grand père en avril 1941. Il a alors 18 ans.

Trois provinces du Laos du Nord (Luang Prabang, Samneua, Phong-Saly) constituent le royaume de Luang Prabang, du nom de sa capitale. En janvier 1941, après l'attaque thaïlandaise, ce royaume perd un territoire sur la rive droite du Mékong. Son souverain, le roi Sivarang-Vong en est désolé au point de vouloir abdiquer. Pour l'en dissuader l'Amiral Decoux se rend Luang Prabang dès le mois de mars et il propose au roi d'étendre son territoire à toutes les provinces septentrionales du Laos français (Haut-Mékong, Traninh, Vientiane). Après réflexion le roi donne son accord au cours de la visite officielle qu'il rend au Gouverneur Général à Hanoï. La convention signée le 29 août 1941 porte garantie de l'Etat français ; c'est un premier pas vers la réunification du Laos.

Chapitre VIII – Pouvoirs exceptionnels conférés par le Maréchal au Gouverneur Général

Le débarquement américain du 8 novembre 1942 en Afrique du Nord laisse entrevoir la libération de la France et l'installation d'un nouveau gouvernement que Tokyo ne pourra pas reconnaître ; cette perspective risque de placer l'Indochine dans une situation des plus dangereuses vis-à-vis du Japon. Comment faire pour rester loyal envers son pays livrer l'Indochine aux Japonais ? L'Amiral Decoux et ses principaux collaborateurs pensent qu'il est souhaitable que le Gouverneur Général se fasse déléguer des pouvoirs exceptionnels lui permettant en cas de rupture des liaisons avec la métropole d'assurer au mieux la défense des intérêts de la France en Indochine. Il en fait la demande à Vichy qui élude d'abord la question avant d'admettre le bien fondé de la proposition. Une loi est votée dans ce sens le 18 février 1943 ; elle ne donne en aucun cas les pleins pouvoirs au Gouverneur Général et elle ne s'applique que pour la période de rupture des communications. Cette loi doit rester tenue secrète jusqu'à ce que l'évolution de la situation ne rende indispensable sa promulgation.

Le 20 août 1944 le Maréchal Pétain est forcé de quitter le sol français pour être conduit à Sigmaringen. Avant son départ il recommande aux Français de se rallier sans hésiter au gouvernement qui se mettra en place. Les liaisons officielles avec la métropole étant rompues depuis plusieurs jours, le Gouverneur Général fait une proclamation dans laquelle il notifie les pouvoirs dont il est investi et exprime sa volonté de maintenir l'état

d'allégeance de la Fédération envers la métropole. Cette proclamation n'est pas détaillée si bien qu'elle ne suscite aucune réaction des autorités japonaises. Elle est complétée par des instructions secrètes aux responsables de l'administration française en Indochine qui expriment très vite leur assentiment.

En France le G.R.P.F. (Gouvernement Provisoire de la République Française) se met en place et aussitôt la radio officielle française diffuse des propos indiquant que la France est en guerre contre le Japon et que l'Indochine doit être « reconquise » par les armes. Or « l'Indochine n'était pas à reconquérir » puisque le drapeau français flottait librement sur toutes ses parties et la souveraineté de la France restait préservée.

Le 31 août l'Amiral Decoux fait parvenir au chef du G.R.P.F. un télégramme confidentiel portant sa signature, celle de M. Cosme, ambassadeur au Japon et celle de M. de Margerie, chargé d'affaire en Chine ; ce télégramme informe le nouveau gouvernement de la situation en Indochine et déconseille toute attitude délibérément hostile à l'égard du Japon. Aucune réponse ne sera jamais fournie aux signataires.

Chapitre IX – Les prodromes du coup de force

A la fin de l'été 1944 des rumeurs laissent entrevoir que des actions extérieures sapent la cohésion de la communauté française qui jusque là s'était maintenue intacte. Contrevenant aux instructions formelles du Gouvernement Général, des organismes prétendument secrets mais dont on parle cependant beaucoup trop se font une concurrence ouverte et surenchérisent imprudemment pour passer des renseignements anti-japonais aux Anglo-Saxons et aux Chinois. En octobre le Général Aymé devient Commandant supérieur en Indochine en remplacement du Général Mordant atteint par la limite d'âge. Dès sa prise de fonction le Général Aymé fait savoir au Gouverneur Général qu'il est aux ordres du Général Mordant, installé au Tonkin pour exercer le rôle clandestin de « délégué général du Comité d'action pour la libération de l'Indochine ». L'Amiral Decoux alerte le Général de Gaulle sur la confusion des pouvoirs qui résulte des ces agissements et des dangers qui en résultent ; il lui demande s'il doit toujours se considérer comme le seul chef de la Fédération. La réponse est tardive et extravagante ; datée du 11 novembre 1944, elle indique que le général Mordant (nom de code Narcisse) agit « conformément aux ordres du gouvernement » mais elle ne renseigne pas sur l'étendue de ses

responsabilités. Cette réponse enjoint à l'Amiral Decoux de rester à son poste « provisoirement et par tactique, vis-à-vis de l'ennemi », pour lui « donner le change ». L'Amiral Decoux se résout à accepter ces lamentables dispositions pour préserver notre souveraineté en Indochine jusqu'au jour prochain où les américains feront plier l'Empire du Soleil Levant déjà fortement ébranlé.

Fin novembre Tokyo désigne M. Matsumoto en remplacement de M. Yoshizawa. L'Amiral Decoux voit partir avec regret et inquiétude ce diplomate courtois et discret qui a joué un rôle modérateur auprès des militaires nippons.

Le Général Mordant, nommé secrètement « délégué politique », met en place un fichage idéologique des français d'Indochine et des personnalités autochtones les plus représentatives. Les multiples résistances improvisent des actions de plus en plus ostensibles dont les Japonais sont généralement informés. Les réseaux communistes profitent des parachutages d'armes ; ces armes vont bientôt être pointées contre le camp français dans lequel l'indiscipline et la confusion se répandent des échelons supérieurs jusque dans les rangs subalternes. Les leçons du passé sont oubliées, notamment celle-ci : « La France a bien fait voir qu'étant unie elle est invincible, et que de son union dépend sa grandeur, comme sa ruine de sa division. » (Louis XIII, 21 avril 1643).

Le 5 février 1945 Manille tombe aux mains des Américains. Le Gouverneur Général donne des directives pour que l'Indochine se prépare à favoriser un éventuel débarquement américain en Indochine mais, à sa grande surprise, le Général de Gaulle donne l'ordre de proclamer la neutralité de l'Indochine si un tel événement se produisait.

Chapitre X – Le coup de force du 9 mars 1945 sur l'Indochine

Le 23 février l'Amiral Decoux est en déplacement à Saïgon et rien encore ne laisse présager une action militaire japonaise.

Dans les premiers jours le Gouvernement général est avisé que la mission nipponne souhaite un accord sur les livraisons de riz à faire au Japon en 1945, comme cela se fait périodiquement conformément au traité de commerce signé en 1942. La signature de cet accord est prévue le 9 mars.

Le 6 mars, M. Matsumoto demande un entretien avec l'Amiral Decoux pour le 9 mars, aussitôt après la signature de l'accord sur le riz.

Le 9 mars 1945 au soir, l'Ambassadeur Matsumoto et ses collaborateurs arrivent au palais Norodom, siège du Gouvernement Général à Saïgon. L'accord sur le riz est signé et l'entretien demandé par l'Ambassadeur débute vers 18 h 30. Après des détours verbaux M. Matsumoto sort de sa poche un véritable ultimatum qui somme le Gouvernement Général de placer sous commandement japonais les forces de terre, de l'air, de mer et de police armée, dans le but de défendre l'Indochine contre une invasion américaine. L'ultimatum précise que la réponse favorable du Gouverneur Général est attendue avant 21 h le même jour.

L'Amiral Decoux refuse de se plier à cette demande et cherche à gagner du temps pendant que M. de Boisanger avise les autorités responsables pour qu'elles mettent en place au plus vite leur plan de défense. A 20 h 15 l'Ambassadeur quitte le Gouvernement Général après avoir proféré la menace à peine voilée suivante : « Avez-vous songé au sort des 40000 français qui sont en Indochine ? »

A 20 h 45 le Gouvernement Général est cerné, toutes les routes donnant accès à l'agglomération Saïgon-Cholon sont coupées par des détachements japonais et des français sont arrêtés et molestés.

A 21 h les Japonais reçoivent la réponse du Gouverneur Général qui affirme qu'il ne peut décider sans avoir pris contact avec le haut commandement français et qu'il est prêt à poursuivre les conversations avec l'Ambassadeur du Japon ; il donne à l'autorité japonaise « l'assurance qu'à moins d'initiative hostile de la part des forces nippones, les forces françaises ne se livreront à aucun acte hostile contre celles-ci. »

Un quart d'heure plus tard, les troupes nippones font irruption dans le palais et s'emparent de la personne du Gouverneur et de son entourage. Des explosions et des tirs retentissent dans la ville et le sang français coule déjà abondamment. Il a été entendu le slogan qui circulait dans les milieux de la Résistance selon lequel, en Indochine, « le sang français n'avait pas encore suffisamment coulé... »

Chapitre XI – La capitulation japonaise et l'arrivée en Indochine des nouvelles équipes

Après le coup de force 9 mars 1945, l'Amiral Decoux est maintenu en captivité au palais Norodom avec un certain nombre d'officiers généraux et de haut fonctionnaires d'Indochine. Le 7 mai il est déplacé vers le camp de

Loc-Ninh et c'est là qu'il apprend la capitulation du Japon. Dès le 17 août il demande au commandant en chef des troupes nippones en Indochine de libérer les prisonniers et d'appliquer des mesures conservatoires pour maintenir l'ordre, interdire les trafics d'armes et sauvegarder la monnaie ; il demande également à pouvoir rejoindre Saïgon. Sa demande n'a pas été entendue et il est donc faux de prétendre que les Japonais lui ont proposé de reprendre le pouvoir. Quoiqu'il en soit une pareille proposition ne pouvait émaner que du G.R.P.F. s'il avait pris les dispositions qui s'imposaient pour sauvegarder les intérêts français en Indochine. Il n'en a rien été.

Le 31 août deux Français mandatés par le G.R.P.F. arrivent au camp de Loc-Ninh ; il s'agit de M. Cédile et du Capitaine de Frégate Jolivet de Riancourt. Ils annoncent à l'Amiral Decoux que le nouveau Haut Commissaire de la République en Indochine est Thierry d'Argenlieu et que le Commandement Supérieur des troupes de l'Indochine est le général Leclerc. En attendant le renfort de deux divisions, le Général de Gaulle a décidé que « ... l'Indochine soit administrée provisoirement par l'armée britannique au sud du 16^e parallèle et par l'armée chinoise dans le Nord ».

L'Amiral Decoux voit bien qu'il y a un fossé infranchissable entre la nouvelle équipe et les hommes qui ont jusque là défendu les intérêts de la France en Indochine.

Le 11 septembre, les Britanniques s'installent à Saïgon. Les officiers et les troupes de l'ancienne armée d'Indochine demeurent confinés dans leurs casernes alors que le sang Français coule depuis le 2 septembre dans la région de Saïgon-Cholon. Le 24 septembre plus de 150 de nos compatriotes sont abattus et torturés par des révolutionnaires cochinchinois.

Les soi disant représentants de la France en Indochine laissent l'amiral Decoux en détention à Loc-Ninh, sous la surveillance de l'ennemi vaincu.

Le Japon remet sa capitulation aux Britanniques et aux Chinois sur le sol Indochinois et c'est aux britanniques que les militaires nippons livreront le dernier Gouverneur Général de l'Indochine, hors de toute présence française.

QUATRIÈME PARTIE

Chapitre I – La politique interne de mon Gouvernement Général

Après l'armistice avec l'Allemagne le gouvernement français ordonne la dissolution ou la mise en veilleuse des « corps élus » ; ces ordres seront appliqués en Indochine sans aucune protestation. Les partis politiques cessèrent d'eux-mêmes leurs activités, et sur le champ, toute activité et les loges maçonniques se sont auto-dissoutes. Le vent soufflait à l'apaisement des esprits, à l'union et à la concorde, au travail en commun pour le relèvement de la France et le maintien de l'Indochine dans l'Empire.

En Indochine le Maréchal Pétain jouit d'un immense prestige ; il personnifie la patrie lointaine. Son âge, ses origines paysannes, sa victoire à Verdun, et son slogan « Travail-Famille-Patrie » correspondent parfaitement à la morale confucéenne et aux aspirations profondes des populations locales. L'effigie du Chef de l'État est présente sur les plus humbles autels des ancêtres et dans les pagodes les plus reculées.

Pour maintenir la souveraineté française sur l'Indochine, le lien avec la Métropole ne pouvait en aucun cas être rompu. Tous les efforts du Gouvernement Général consistent donc à préserver l'unité et la discipline des Français d'Indochine, à maintenir 25 millions d'autochtones dans la fidélité à la France et à tenir en échec les entreprises nippones en Indochine. L'Amiral Decoux informe fréquemment le gouvernement français ; il ne manque pas de faire connaître sa manière de voir, souvent même en termes violents et brutaux, comme ce fut le cas à l'occasion des négociations engagées à son insu en août 1940 entre Vichy et Tokyo.

Après sa prise de fonction, l'Amiral Decoux laisse la plupart des fonctionnaires à leurs postes respectifs ; il en refoule néanmoins quelques uns parce qu'ils sont inadaptés ou incompetents. Pour le seconder il s'entoure des meilleurs qui donnent le meilleur d'eux-mêmes dans un travail harassant et ininterrompu. A la soi-disant « libération de l'Indochine » ils seront calomniés et brimés par les « nouveaux arrivants » ; certains seront inculpés devant des juridictions d'exception.

Chapitre II – L'Indochine au travail

Le Gouvernement Général est conscient des efforts à consentir pour que la Fédération indochinoise ne sombre pas dans le chaos et la misère en raison

de son isolement face à la menace japonaise. Il fait appel à la bonne volonté de ses administrés, à leur sens du devoir et du travail bien fait.

L'Amiral Decoux écrit ⁴ : « Tous comprirent, aussi bien les Indochinois que les Français, et à dix ans d'intervalle, je suis encore émerveillé et ému de la façon dont ils répondirent à mon appel. »

Les représentants de l'administration remplissent avec intelligence et exactitude les missions astreignantes et souvent délicates qui leur sont confiées. Quant aux affaires franco-nippones, elles sont traitées au plus haut niveau pour éviter tout contact trop direct ou trop prolongé des populations avec les Japonais.

L'Amiral Decoux manifeste une gratitude toute spéciale aux missionnaires et aux religieuses qui apportent une aide considérable dans le domaine social alors qu'ils ne reçoivent souvent aucun subside de leur maison mère.

Chapitre III – Réformes de structure

L'Indochine de 1940 est composée de cinq pays distincts qui n'ont de point commun que leur appartenance à la Fédération. La chaîne annamitique s'étend du nord au sud et sépare l'Indochine en deux bassins très différents à tous points de vue :

- Le bassin oriental, aux tendances chinoises, comprend le Tonkin, l'Annam et la Cochinchine appelés parfois les trois "Ky". Jusqu'en 1832, la population annamite de ce bassin reconnaissait pour souverain l'Empereur d'Annam, lequel se considérait en état d'allégeance envers l'Empire Céleste. Après 1892 il ne règne plus sur la Cochinchine et n'est que souverain nominal du Tonkin.
- Le bassin occidental, tourné vers l'Inde par atavisme et religion, comprend le Laos et le Cambodge. Au nord, du Laos le petit royaume de Luang Prabang vit replié sur lui-même et la France n'y exerce son protectorat que par la présence d'un commissaire du gouvernement. Le reste du Laos français ne relève pas de la couronne de Luang Prabang et est administré par un Résident installé à Vientiane. Le Cambodge dispose d'un gouvernement qui n'a pas d'attributions définies et sans autorité propre et le pays est figé dans la passivité de son traditionalisme religieux ; un clergé

4. *A la barre de l'Indochine*, Amiral DECOUX, Plon 1949, p. 375

bouddhiste surabondant en profite pour affirmer sa puissance et drainer la plus large part des richesses.

De nombreux et superbes résultats avaient déjà été obtenus en Indochine et la France pouvait à bon droit se montrer fière de l'œuvre qu'elle y avait accomplie au cours d'un demi-siècle d'efforts. Mais des lacunes graves subsistaient encore dans les structures de la Fédération indochinoise et elles ne pouvaient pas être comblées faute d'une ligne politique définie de façon précise et invariable.

La politique conduite par l'Amiral Decoux repose sur les principes suivants :

Respect du « lien fédéral » qui permet aux pays qui composent la Fédération de conserver leurs particularismes, leur religion propre, leurs traditions ancestrales et historiques tout en reconnaissant la souveraineté française pour mieux s'entraider et se développer sur le plan économique, politique et social.

Retour aux sains principes d'un protectorat libéral et aux méthodes inattaquables d'une administration indirecte.

Gouvernement des pays protégés présidé par un Résident supérieur, émanation du Gouverneur Général qui lui-même personnifie la souveraineté française.

Jusqu'en 1941, les « corps élus » se bornaient à soutenir leur prestige chancelant auprès d'une clientèle nombreuse et très sensible aux promesses démagogiques et au chantage politique ; ces corps éprouvaient un malin plaisir à mettre périodiquement en échec l'autorité responsable, en particulier dans la discussion annuelle du budget général devant le « Grand Conseil des intérêts financiers et économiques ».

Heureusement toutes ces assemblées ont été mises en sommeil début 1941 par ordre du Gouvernement français. Elles furent remplacées par des commissions de membres désignés ayant voix consultative et non délibérative :

- Conseil Fédéral d'Indochine de 25 membres, tous autochtones, qui se réunit deux fois par an sous la présidence du Gouverneur Général en personne.
- Grand Conseil Fédéral de 60 membres français et autochtones (ces derniers étant majoritaires) représentant l'ensemble des gouvernements indochinois de la Fédération et leurs administrations.

Le Général de Gaulle voulait « faire du neuf » et il a préféré laisser l'Amiral Decoux prisonnier des Japonais et sans successeur. Pour la Fédération indochinoise, il s'en est suivi bien des malheurs qui auraient pu être évités.

Chapitre IV – Politique indigène

L'Amiral Decoux considère que la politique du Gouvernement Général doit tendre à faire évoluer vers le progrès et le mieux-être matériel et moral des populations de la Fédération.

Pour garder la confiance de ces populations il faut s'abstenir de les flagorner avec des idéologies racoleuses et des promesses irréalisables ; il convient au contraire de demander un effort réaliste et constant dans les domaines les plus utiles : transport, hydraulique agricole, aide à la riziculture, hygiène et, bien entendu, instruction publique (les Annamites ont une grande soif en dans ce domaine).

La souveraineté de la France est un gage de durée et ce n'est qu'en obtenant des résultats tangibles et durables que les populations indochinoises peuvent avoir la fierté de se réclamer de fait français.

Instruire c'est bien, mais encore faut-il que ce soit pour quelque-chose ; l'Amiral Decoux constate que les diplômés étaient arrachés à leur milieu d'origine et qu'en l'absence d'emploi ils constituaient une masse de déracinés, de mécontents et d'instables très perméables aux propagandes subversives. Les étudiants qui venaient en France pour leurs études supérieures n'étaient pas utilisés dans leur pays d'origine où de nombreux postes auraient pu pourtant leur être offerts.

Il eut fallu renvoyer en métropole les fonctionnaires français qui ne possédaient ni la formation générale ni l'éducation nécessaire pour remplir correctement leur mission ; aussi suffisants qu'insuffisants, ces « petits blancs » agissaient souvent avec morgue, maladresse et vulgarité, donnant aux autochtones l'impression qu'ils n'étaient en Indochine que pour profiter des avantages refusés aux autochtones qui, pour un même poste, étaient moins bien payés ; les japonais ont su exploiter habilement ces différences de traitement.

Le Gouvernement Général de l'Amiral Decoux s'attache à ouvrir plus de postes aux autochtones et à faire valoir le principe d'équité suivant : à égalité de titres, égalité de situation ; à égalité de situations, égalité de traitements. Il met en place un corps de « cadres indochinois » réservé aux seuls

autochtones et crée de nouvelles filières universitaires, notamment l'École des Sciences et l'École d'Architecture.

Chaque état de la Fédération avait son propre code répressif. Il fallait un code unique. Un texte est étudié, mis au point et proposé en été 1944 au Gouvernement français qui n'aura malheureusement pas le temps de l'approuver.

Le Gouvernement Général entreprend de sortir le Laos sort de son isolement et de sa léthargie par la mise en chantier de la Route n° 12 qui longe le Mékong et la rénovation de l'École d'Administration de Vientiane. Pour contrecarrer l'influence thaïlandaise, le développement du mouvement Lao est favorisé. C'est au Laos que l'Amiral Decoux fait sa dernière tournée en janvier 1945 et il garde un souvenir ému de l'attachement des populations laotiennes à la France. Lors de la capitulation nipponne, les Laotiens attendaient que ceux qui avaient gagné leur confiance ramènent les provinces perdues ; mais on les a écartés de force et fait mettre en prison à Bangkok, laissant le Laos dans un désordre indescriptible.

Chapitre V – Comment furent sauvées l'économie et la piastre indochinoise

Pour que l'économie de l'Indochine survive dans les graves circonstances du moment, il fallait que la Fédération reste à l'abri de toute perturbation politique grave.

En 1940, l'Indochine avait une économie presque exclusivement agricole ; les céréales étaient cultivées intensément pour la métropole mais peu d'efforts avaient été effectués pour les plantes textiles et les oléagineux. L'industrie était peu développée : quelques exploitations minières étaient dues à des initiatives privées au Tonkin et une cimenterie fonctionnait à Haïphong ; la métallurgie était embryonnaire il n'y avait aucun haut fourneau sur le territoire indochinois. Tous les produits métallurgiques, chimiques ou manufacturés provenaient de France ; ces dispositions préférentielles faisaient l'affaire des firmes métropolitaines mais retardaient le développement économique de la Fédération et la rendait trop dépendante de la métropole et des liaisons maritimes avec elle.

A l'annonce de l'effondrement de la France, les milieux d'affaire s'inquiètent d'autant qu'au même moment l'Indochine est prise à la gorge par la puissance nipponne.

La situation paraît si préoccupante au Général Catroux que le 20 juin, lendemain du jour où il avait cédé aux premiers ultimatums de Tokyo, il réclame aide et assistance à Lord Halifax, Secrétaire d'Etat au Foreign Office. La réponse de Lord Halifax parvient le 30 juin au Général Catroux ; ses termes sont dilatoires en matière économique et financière et évasifs sur le plan diplomatique, naval et militaire. Ce comportement étrange s'explique lorsque l'on sait qu'à la même époque l'Angleterre se replie sur Singapour.

Par la suite l'Angleterre intercepte des bâtiments de commerce français en Mer de Chine et en Océan Indien. L'Amiral Decoux demande la levée de l'embargo à l'Amiral Noble qui accepte le rétablissement des liaisons maritimes pour ménager la susceptibilité du Japon dont l'économie dépend pour une bonne part de son commerce avec l'Indochine. De son côté, le gouvernement français obtient de la commission d'armistice la reprise des relations maritimes entre l'Indochine et les possessions britanniques d'Extrême-Orient.

Tous les experts estiment que l'Indochine serait asphyxiée si elle était coupée de la métropole et ne pouvait pas avoir des relations maritimes normales avec Hong Kong, Singapour, les Indes, les Philippines et les États-Unis.

Dans le même temps, le Gaimusho formule des menaces d'ordre politique et militaire et demande que les sujets nippons résidents en Indochine jouissent des mêmes droits que les Français (Note du 2 août 1940). Le gouvernement français ne pouvait en aucun cas accorder une revendication aussi exorbitante mais des concessions d'ordre économique pouvaient néanmoins être concédées sans nuire à la souveraineté française. C'est dans cet esprit que le gouvernement français promulgue la loi du 15 octobre 1940 accordant l'autonomie douanière à la Fédération.

Pour négocier un accord, Tokyo dépêche l'Ambassadeur Matsumiya à Hanoï (22 octobre 1940) ; en termes très courtois, il fait comprendre à l'Amiral Decoux qu'il n'est plus possible que l'Indochine continue à appliquer la politique de la « porte fermée » dans ses relations économiques avec le Japon. L'Amiral Decoux répond qu'il s'en tiendra à l'accord du 30 août 1940 dans le cadre duquel le Japon peut préciser ses demandes. Le 27 novembre M. Matsumiya repart pour Tokyo sans avoir rien obtenu.

Fin 1940, lorsque l'Amiral Noble est remplacé à Singapour par l'Amiral Layton, les rapports avec l'amirauté britannique s'aggravent notamment au sujet du ravitaillement octobre pétrolier de l'Indochine ; une dernière

livraison de 4000 tonnes de mazout put encore être réalisée au printemps 1941 par un pétrolier hollandais , puis ce fut l'arrêt complet de tout arrivage de carburants et lubrifiants. Le dernier bâtiment qui quitte Saïgon à destination de la France est le Dupleix que les Hollandais arraisonnent à son passage au détroit de la Sonde pour le retenir ensuite à Batavia (août 1941). Quelques mois plus tard, les britanniques interceptent un convoi de cinq grands navires en provenance d'Indochine via Madagascar. Ils sont ensuite retenus à Natal où tous les Français en âge de porter une arme seront placés en camp de concentration.

L'étrange politique maritime anglo-saxonne isole l'Indochine et incite le Japon à accentuer encore ses menaces sur la Fédération.

C'est dans ces conditions qu'une négociation directe est engagée entre les gouvernements français et japonais. Pour présider la délégation française, la France délègue M. René Robin, éminente personnalité très au fait des questions indochinoises (Note). Les négociations s'engagent au début du mois de janvier 1941 ; elles se déroulent dans une atmosphère tendue et menaçante jusqu'à la signature des accords du 6 mai. Le choix de Tokyo est bénéfique car les décisions majeures doivent être soumises à l'accord du gouvernement français ce qui permet de gagner du temps malgré l'impatience des interlocuteurs japonais. La délégation française parvient à sauver l'essentiel de nos intérêts économiques et financiers. Les accords comprennent deux parties :

- une convention accordant pour cinq ans la clause de la nation la plus favorisée aux sociétés japonaises désirant s'établir en Indochine et aux navires de commerce japonais voulant toucher un port indochinois.
- un accord relatif au régime douanier, aux échanges commerciaux et à leur mode de règlement, accord valable jusqu'au 31 décembre 1943.

Par rapport aux demandes exorbitantes présentées initialement par les autorités japonaises, ces accords constituent un moindre mal que les puissances anglo-saxonnes ont rendu inévitable en interdisant tous les autres marchés au commerce indochinois.

Ces accords ont constitué une charte qui a été systématiquement invoquée par le Gouvernement Général pour éviter la mainmise du Japon sur les richesses naturelles et les échanges commerciaux de la Fédération.

En Indochine, M. René Robin a rendu des services éminents à la France. En guise de remerciements il sera inculpé d'intelligence avec l'ennemi par le gouvernement du Général de Gaulle. Même si cette inculpation ridicule n'a pas pu être maintenue, son caractère injuste et malveillant doit être souligné.

Note : En 1934, après la fin tragique de Pierre Pasquier, M. Robin avait déjà accepté de quitter sa retraite pour reprendre en main le Gouvernement Général de l'Indochine.

Lorsque s'interrompent les échanges avec la métropole et la totalité des possessions coloniales des pays occidentaux, l'économie Indochinoise, dans un effort d'adaptation tout à fait remarquable, développe les productions nécessaires à son fonctionnement et au transport des marchandises. Jusqu'au coup de force du 9 mars 1945, le volume d'affaires reste tout à fait satisfaisant. Ce résultat est dû, pour une large part, au développement intensif de l'artisanat et de la petite industrie par les Indochinois (particulièrement des Tonkinois) qui possèdent par atavisme des qualités exceptionnelles de travail, de patience et d'adaptation.

Le bon fonctionnement des moyens de transport est essentiel au maintien de l'activité économique de l'Indochine qui s'étend sur 1800 km du Nord au Sud.

Le transport routier accuse un fléchissement lorsque les hydrocarbures viennent à manquer. Cette difficulté sera surmontée avec une utilisation plus poussée des gazogènes et l'emploi de carburants et lubrifiants de substitution mis rapidement au point grâce à l'ingéniosité des ingénieurs. Quant aux pneumatiques ils sont dorénavant fabriqués en Indochine avec le latex récolté dans la Fédération.

Le transport ferroviaire a fonctionné sans interruption jusqu'aux bombardements américains qui ont détruit systématiquement les ouvrages et les locomotives du réseau (à partir de la fin 43) ; ces prétendues opérations de guerre – qu'une propagande stupide et mensongère s'efforce de justifier – sont préjudiciables aux populations indochinoises mais ne gênent aucunement les opérations japonaises.

Le transport fluvial qui avait été longtemps négligé retrouve son importance, notamment sur le Mékong ; cela permet le ravitaillement du Laos du Nord où les transports routiers donnent des signes de faiblesse.

Quant au transport maritime il est rendu impossible dès le déclenchement de la guerre du Pacifique en décembre 1941. La flotte marchande est alors composée d'une douzaine de navires de haut rang représentant 86000 tonnes. Début 42, le chef de la mission japonaise tente de négocier l'affrètement ou l'achat de ces navires avec le Gouverneur Général qui estime qu'une telle décision relève du gouvernement français. A la suite de discussions épineuses entre Tokyo et Vichy, il est admis que les intérêts des armements français doivent être sauvegardés par l'établissement en bonne et due forme de contrats de location-vente. C'est donc avec amertume que les Japonais voient ensuite ces navires se faire détruire l'un après l'autre au cours des opérations de guerre.

La flotte indochinoise ne comporte plus que des caboteurs locaux pour un tonnage total de 20000 tonnes ; ils poursuivront jusqu'au bout leur mission de ravitaillement, au milieu des pires difficultés ; ils périrent tous les uns après les autres, soit en pleine mer, soit au mouillage, souvent corps et biens, sous l'action conjuguée des mines, des bombes et des torpilles alliées. Ces équipages valeureux ont bien mérité de la France.

Le traité de commerce avec Tokyo prévoit l'exportation vers le Japon d'un important tonnage de céréales, notamment de riz. C'est d'ailleurs une bonne chose car le tonnage excédentaire de riz ne pouvant plus être exporté ailleurs, il aurait été perdu et la paysannerie indochinoise aurait dû être soutenue financièrement au risque d'une inflation excessive.

Pour équilibrer la balance commerciale, le Gouverneur Général demande que les produits métallurgiques et chimiques indispensables au maintien de l'activité intérieure de l'Indochine puissent être achetés aux Japonais. Mais ceux-ci mettent beaucoup de mauvaise volonté à satisfaire ces demandes, sous prétexte que ces produits peuvent leur être de quelque nécessité. Bref, le solde excédentaire de la balance du commerce indochinois de 1941 à mars 1945 est de l'ordre de 300 millions de piastres d'Indochine. Le déséquilibre commercial provoque un excédent des avoirs-yens auquel il s'ajoute l'avoir provenant des allocations de change aux forces japonaises.

Pour éviter un gonflement excessif des avoirs-yens sur le compte créditeur de l'Indochine, il est convenu que les échanges entre les deux pays sont centralisés par la Banque d'Indochine et la Yokohama-Specie Bank dans des comptes en yens et piastres, avec règlement en or des soldes qui dépassent cinq millions de yens.

L'avoir en or de la Banque d'Indochine est réservé au Japon sous forme d'or exportable ; après la capitulation du Japon, les alliés trouvent effectivement ces avoirs dans les caves de la Banque de Japon à Osaka et à Tokyo.

Jusqu'au coup de force de mars 1945, l'économie est restée saine malgré un blocus de plus en plus rigoureux, le budget est resté en équilibre et la piastre indochinoise est restée la monnaie la plus solide en Extrême-Orient.

Chapitre VI – Les grands travaux

Malgré les difficultés innombrables qui pèsent sur l'Indochine, le Gouvernement Général de l'Amiral Decoux a fait exécuter de nombreux travaux d'utilité publique dans les domaines suivants :

- Hydraulique agricole : grands travaux d'irrigation et accroissement du nombre de « casiers » destinés à la culture du riz ; 250000 hectares en plus dans toute l'Indochine et tout particulièrement dans le delta tonkinois où la densité de population est la plus forte.
- Infrastructures routières : réalisation des tronçons manquants sur la route coloniale n° 13 en bordure du Mékong entre Vientiane et Luang Prabang (cette route avait été en partie réalisée par le Gouverneur Général René Robin) ; accélération des travaux sur la route coloniale n° 14 pour permettre de une liaison rapide entre Saïgon et les plateaux moïs (via Banmethuot, Pleiku, Kontum) ; transformation de nombreuses pistes en voies carrossables, notamment la route des mines entre Thakhek et Boneng et la route menant au plateau des Bolovens à partir de Paksé ; commencement des travaux de la « route centrale » dite aussi « route stratégique » pour établir une artère transversale desservant successivement Vœune Sai, Muong Mai, Saravane, Muong Phine, Tchépone, Bannaphao (la superbe route transversale n° 9 reliant Quang tri à Savannakhet existait déjà) ; dans le Nord, amélioration de la route reliant Vinh à Thakhek via le col de Bannaphao ; dans le Sud amélioration de l'artère allant de Pleiku à la région de Stung-Treng ; prolongement et amélioration des autres routes coloniales (notamment entre Hanoï et Laokay et entre Saïgon et Dalat) et de nombreuses routes secondaires.
- Infrastructures portuaires : début de réalisation de l'avant-port de Saïgon (au Nhabé) ; étude et début de réalisation d'un projet de construction d'un port en eau profonde à Port-Courbet (entre Vatchay et Hongay où se trouve un important centre charbonnier et métallurgique) et du canal devant relier ce port au port fluvial de Haïphong ; les terre-pleins du port

en eau profonde sont terminés et le chenal d'accès à la mer est dragué sur plus de la moitié du trajet lorsque le bombardement américain de juillet 1943 vient détruire la drague.

- Infrastructure aérienne : aéroport de Dalat.
- Constructions : Cité Universitaire de Hanoï ; grande Bibliothèque de Ecole Française d'Extrême-Orient ; Pagode Royale (résidence privée) de l'empereur d'Annam à Hanoï ; immeuble destiné aux ministres du roi de Luang Prabang.
- Restaurations : restauration des palais et demeures anciennes des dignitaires et hauts fonctionnaires autochtones (particulièrement les palais de l'empereur d'Annam à Hué et du roi du Cambodge à Phnom-Penh) ; restauration de la grande pagode historique de Vat Phrakeo (dévastée par les Siamois cent ans auparavant) qui devient le « Musée du souvenir lao » (inauguré en mars 1942) ; transformation du Grand Théâtre de Saïgon.
- Urbanisme : extension et embellissement des grands centres urbains : Hanoï, Nam-Dinh, Saïgon-Cholon, Phnom-Penh, Dalat, ... et création des centres d'estivage de Chapa, Bavi, Tam Dao, cap Saint-Jacques, Kep, Bokor, ...

Les travaux réalisés sous le Gouvernement Général de l'Amiral Decoux sont dénigrés par les nouvelles équipes qui arrivent à l'automne 1945 et proclament que les méthodes « colonialistes » doivent désormais cesser. Ce point de vue mensonger et plein de rancune contribue à troubler la conscience des autochtones et à les faire douter de la France. Le mouvement Viet-Minh va en tirer un profit inespéré.

EPILOGUE

Chapitre I – Mon retour en France

Le 16 août 1945, le Général de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire, désigne un haut commissaire pour l'Indochine ; il s'agit de l'Amiral Thierry d'Argenlieu qui réside à Calcutta. L'Amiral Decoux est retenu prisonnier à Loc-Ninh et M. Cédile est censé représenter la France en Cochinchine.

Les nouvelles autorités vont laisser l'Amiral Decoux aux mains des Japonais jusqu'au 1^{er} octobre, date à laquelle il est emmené vers Thudaumont (à 30 km de Saïgon) d'où un avion britannique le conduit d'abord à Tan-Son-Nhut (aéroport de Saïgon sur lequel flotte maintenant le drapeau britannique) ;

aucun représentant de l'autorité française se déplace pour le rencontrer et les personnes qui manifestent le souhait de venir le saluer ont interdiction de l'approcher.

Les vexations injustes infligées à l'Amiral Decoux relèvent d'une puérité bête et méchante ; le 2 octobre, à l'escale de Calcutta, il est assigné à résidence sur ordre du haut commissaire Thierry d'Argenlieu qui ne daignera pas le rencontrer pour se renseigner sur la situation en Indochine (Thierry d'Argenlieu n'arrivera en Indochine que le 31 octobre).

Après de multiples escales, l'Amiral Decoux arrive le 7 octobre au soir au Bourget où il fait l'objet d'un interrogatoire d'identité avant d'être conduit à la Préfecture de Police où il apprend qu'il fait l'objet d'une décision de « résidence assignée » par application de l'ordonnance du 4 octobre 1944 « sur l'internement administratif des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique » ; et en plus un papier signé Bouchardon lui signifie qu'il est impliqué devant la Haute Cour de Justice pour « atteinte à la sûreté de l'Etat ». Gardé à vue au Val de Grâce, l'Amiral Decoux a la joie d'y retrouver le général Weygand à qui on inflige un sort identique.

Chapitre II – Mon entrevue avec le Général de Gaulle

Dès son admission au Val de Grâce, l'Amiral Decoux demande à être reçu par le Ministre des Colonies ou par le chef du Gouvernement provisoire. Le 14 octobre 1945 il est conduit dans la villa personnelle du Général de Gaulle à Neuilly. L'accueil est glacial, pas même une poignée de main. L'Amiral Decoux demande au Général de Gaulle de lui accorder une heure ou deux pour exposer l'essentiel de sa mission en Indochine. Invité à s'asseoir, il commence son exposé. Le Général de Gaulle l'interrompt parfois pour rectifier des termes qui heurtent sa susceptibilité ; une fois seulement il demande des précisions sur la façon dont fut déclenchée la mainmise nipponne sur l'Indochine. L'entretien se termine et les deux hommes se lèvent.

Alors de Gaulle va lâcher les paroles suivantes :

« Amiral, j'ai écouté avec attention votre exposé. Je reconnais qu'en ce qui concerne vos rapports avec les Japonais, vous avez résisté par tous les moyens en votre pouvoir, aux entreprises de l'ennemi sur l'Indochine.

« Je tiens cependant à vous dire qu'à mon avis personnel – je ne puis parler qu'à ce titre, puisque vous êtes l'objet, sur le plan judiciaire, d'une information, au cours de laquelle vous aurez à faire valoir vos arguments, – à

mon avis personnel dis-je, vous avez commis plusieurs erreurs, que je tiens à vous signaler.

« En premier lieu, l'armistice... Votre réflexe initial a été correct, mais ensuite... vous n'auriez pas dû accepter la responsabilité du Gouvernement Général de l'Indochine, après l'armistice...

« Deuxièmement, vous n'auriez pas dû attendre la libération de la France, pour venir à moi. C'est dès 1941 que vous deviez le faire. Voyons ! Dès cet instant, il était évident que le Maréchal ne pouvait rien contre l'Allemagne, et par voie de conséquence contre le Japon !... Moi seul, à ce moment, pouvais quelque chose... Vous auriez dû le comprendre. Oh certes je ne vous aurais pas compromis, mais cela m'eût permis, lorsque le moment serait venu d'organiser la Résistance en Indochine, de faire appel à vous. Mais comme vous n'étiez pas venu à moi... j'ai dû faire appel à d'autres. C'est, je le répète, votre faute. »

« Enfin, quel besoin aviez-vous de chanter sans cesse, comme vous l'avez fait, les louanges du Maréchal, de crier à chaque instant : Vive le Maréchal ! ? »

Toutes les rancunes d'ordre personnel s'expriment dans ces paroles hautaines et méprisantes qui mettent un terme à l'entrevue.

Chapitre III – J'ai maintenu

Les pages que la France a écrites en Indochine de 1940 à 1945 sont dignes de son passé et de ses meilleures traditions. Ces pages on les doit aux Français qui, fidèles à la mère patrie dont ils étaient coupés, ont fait magnifiquement leur devoir pour maintenir la souveraineté française sur la Fédération indochinoise et assurer ainsi la paix et la prospérité de cette vaste région de 25 millions d'habitants. Ils ont fait face aux difficultés considérables rencontrées jour après jour, faisant preuve d'un courage et d'une ténacité exemplaires face aux Japonais contre lesquels ils ont opposé une résistance de tous les instants, jusqu'au coup de force du 9 mars qui aurait pu être évité si le Gouvernement de Général de Gaulle avait tenu compte des recommandations formulées à son intention par l'Amiral Decoux ⁵ (Note). Depuis début février, le Mikado cherchait à l'insu de son grand état-major à arrêter la guerre du Pacifique. Trois semaines seulement après le coup de

5. Message du 31 août 1944 transmis au Gouvernement provisoire par M. Henri Cosme, Ambassadeur à Tokyo.

force sur l'Indochine, le Japon est frappé au cœur par le débarquement américain sur Okinawa.

Au lieu de maintenir l'équilibre existant, le Général de Gaulle a préféré provoquer l'état-major nippon. Cette lourde faute a entraîné la mainmise japonaise sur la Fédération indochinoise.

Après la défaite japonaise, le Général de Gaulle a divisé l'Indochine en confiant la sauvegarde des intérêts français aux Anglais dans le sud et aux Chinois dans le nord, livrant ainsi le Tonkin aux bandes armées chinoises. Il a par ailleurs fomenté la division parmi les populations indochinoises qui étaient restées jusque là unies et fidèles à la France.

En septembre 1945, Hô-chi-Minh proclame l'indépendance du Vietnam et, en décembre de cette même année, de Gaulle dévalue la piastre indochinoise : sa valeur en métropole est fixée à 17 Francs alors que sa valeur en Indochine est de 10 Francs seulement. Un trafic important se met rapidement en place pour changer ces piastres en métropole au détriment du contribuable français et à l'avantage du Viêt-Minh qui a pu ainsi acheter des armes lourdes à la Chine.

Et ce n'est pas tout : 23 novembre 1946, l'ordre est donné de bombarder Haïphong provoquant ainsi la mort parfaitement inutile de 6000 personnes ; cette "sale guerre" va durer jusqu'à notre défaite à Diên Bênh Phu (mai 1954) et aujourd'hui encore la population vietnamienne subit les effets désastreux d'un communisme intronisé en 1945 par les envoyés de Charles de Gaulle.